



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/09/15

Reçu en Préfecture le : 29/09/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 septembre 2015
D - 2015/414

Aujourd'hui 28 septembre 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 16h35 à 16h40

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Benoit MARTIN, Madame Sandrine RENOUE, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques COLOMBIER

Convention éducative entre la direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Gironde et la Ville de Bordeaux. Autorisation. Signature

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde et la Ville de Bordeaux ont développé depuis plusieurs années un partenariat cohérent en matière d'éducation.

Pour concrétiser cette collaboration vous avez autorisé Monsieur le Maire, par délibération en date du 4 juin 2007, puis à nouveau le 25 juin 2012, à signer une Convention Educative permettant de mettre en œuvre de nombreuses actions destinées à accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques en faveur des enfants scolarisés dans les écoles primaires de Bordeaux.

Les différentes actions proposées au travers de fiches descriptives abordent plusieurs domaines tels que la santé et la prévention, la citoyenneté, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'éducation physique et sportive, l'éducation artistique et culturelle, l'éducation au numérique et témoignent de la réussite de cette coopération à savoir en moyenne un peu plus de 1 000 actions en faveur des écoles maternelles et élémentaires confondues par année scolaire.

Fort de ce succès et en adéquation avec les programmes de l'Education Nationale, nous vous proposons une nouvelle convention élaborée en concertation entre nos deux institutions afin de pérenniser notre partenariat. Cette nouvelle convention a su s'adapter aux besoins des enseignants en ajustant certaines fiches proposées et en mettant en œuvre de nouvelles actions dans les domaines de la citoyenneté et du développement durable.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Emmanuelle CUNY

C O N V E N T I O N

E D U C A T I V E

Entre

**La Direction des Services Départementaux de
l'Education Nationale de Gironde**

et

la Ville de Bordeaux



Convention éducative

entre

**La Direction des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de Gironde**

et

la Ville de Bordeaux

PREAMBULE

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Gironde (DSDEN 33) et la Ville de Bordeaux ont établi depuis plusieurs années un partenariat où l'action de l'État en matière d'éducation est accompagnée localement.

Les liens ainsi établis entre la Ville de Bordeaux et ses écoles permettent la mise en œuvre d'actions conjointes. Ces actions participent d'une démarche éducative commune tout en soutenant des innovations pédagogiques.

Le statut de métropole reconnu à la Ville de Bordeaux légitime une action éducative qui s'étend à l'ensemble du département. La fréquentation par les élèves girondins de l'ensemble de ses monuments et sites culturels est un enjeu d'apprentissage social, culturel et citoyen partagé par l'Éducation Nationale.

La réédition et l'actualisation de la Convention Éducative signée entre l'Inspecteur d'Académie et le Maire de Bordeaux vient consolider et valoriser ce partenariat pour la conduite d'actions pédagogiques partagées autour des projets d'école.

Article 1 : Objectifs

Les objectifs de la convention reposent sur :

- la recherche d'une cohérence d'accès des élèves à l'offre éducative, au regard des programmes d'enseignement et des projets d'école. Ces derniers constituent le cadre de référence des actions engagées par les écoles,
- La volonté d'une meilleure équité dans la répartition de cette offre, notamment en faveur des publics les plus en difficultés,
- Une réflexion concertée pour établir et actualiser l'ensemble des actions en direction des écoles.

Article 2 : Destination des actions

Ces actions sont ouvertes exclusivement aux écoles publiques et privées sous contrat d'association de la Ville de Bordeaux.

Pour autant, certaines actions spécifiques aux structures muséales de la Ville de Bordeaux, ont une vocation départementale. Cet accès à l'offre culturelle et pédagogique ouvert à toutes les classes de Gironde.

Article 3 : Domaines du partenariat

La convention s'articule autour d'actions définies dans plusieurs domaines :

- la santé et la prévention,
- la citoyenneté et la promotion des valeurs de la République,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- l'éducation physique et sportive,
- l'éducation artistique et culturelle,
- l'éducation au numérique.

Article 4 : Description des actions

Les actions portées par la convention sont présentées sous forme de fiches actions, consultables en ligne sur le site de la DSDEN Gironde via une application dédiée, « Coemedia ».

L'application Coemedia est à la fois :

- un outil technique :
 - o elle permet la mise en œuvre de la convention,
- un outil de dialogue :
 - o elle favorise le partage d'informations entre les écoles, l'autorité académique et la ville de Bordeaux,
 - o elle se veut un outil d'aide et de conseil pédagogique entre les enseignants et les Inspecteurs de l'Education Nationale,
- un outil de régulation :
 - o elle contribue à une juste répartition entre les écoles pour renforcer l'équité éducative et territoriale,
 - o elle recherche complémentarité et synergie entre les différents types d'offre.

Article 5 : Mise en œuvre et évaluation de la convention

Pour permettre la mise en œuvre de la convention et en conduire conjointement l'évaluation, deux instances sont créées :

- o un comité de pilotage, dont la vocation est de :
 - garantir les principes de la convention,
 - dégager des orientations annuelles,
 - procéder à l'évaluation du dispositif.
- o un comité technique qui aura pour mission :
 - d'être force de propositions pour le comité de pilotage,
 - de mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage.

La DSDEN de la Gironde et la Ville de Bordeaux désigneront respectivement les représentants de ces instances.

Article 6 : Modifications éventuelles à la convention

Certaines informations délivrées dans la convention sont susceptibles de modifications :

- Les actions proposées peuvent être adaptées à des évolutions locales ou partenariales,
- De nouvelles offres peuvent être affichées dans chacun des domaines.

Article 7 : Moyens

Les services des établissements municipaux concernés participent à la mise en œuvre de ces actions dans le cadre spécifique décrit par les fiches actions.

Afin de renforcer ce partenariat, la DSDEN 33 détache des enseignants auprès de certaines structures de la Ville de Bordeaux. Le Centre des Classes Citadines peut également apporter son concours à ce dispositif dans le cadre d'un projet pédagogique particulier.

La DSDEN 33 et la Ville de Bordeaux peuvent être conduites, dans le cadre de certaines actions, à faire appel à des partenaires extérieurs reconnus.

Article 8 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, et pourra être reconduite après évaluation conjointe.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, pour des raisons dûment motivées, sous forme de lettre recommandée au plus tard au mois de mars de l'année scolaire en cours, avec effet à la fin de l'année scolaire.

Elle peut en outre être dénoncée par l'une ou l'autre partie à tout moment, en cas de force majeure, pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre du public.

Article 9 : Litiges

Les différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention relèvent du tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le.....

Monsieur le Maire de Bordeaux

**Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale,
Directeur des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de Gironde**

Alain JUPPÉ

François COUX

SOMMAIRE

LA SANTE- LA PREVENTION	P 06
Equilibre et rythme alimentaire (école élémentaire)	P 07
Equilibre alimentaire et importance du petit déjeuner	P 09
Hygiène bucco dentaire, (écoles élémentaires en partenariat avec l'U.F.S.B.D)	P 11
Hygiène bucco dentaire (écoles maternelles)	P 13
Prévention des accidents domestiques	P 14
« Apprendre à porter secours », actions de sensibilisation	P 16
« Apprendre à porter secours », enseignement des gestes de premiers secours	P 18
Sécurité routière (piste de la ville de Bordeaux)	P 20
Nuisances sonores : impacts, enjeux et actions pédagogiques	P 22
CITOYENNETE	P 24
Conseil Municipal des Enfants (9ème mandat 2015/2016-2016/2017)	P 25
Rencontre avec un élu	P 26
« C'est quoi l'Europe ? »	P 28
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE	P 29
Classes de découvertes 2015/2016 : Patrimoine/Culture/Environnement/EPS	P 31
Classes de neige	P 32
Classes vertes	P 34
Séjours ski	P 35
Séjours « environnement à la montagne »	P 36
Approche de la propreté urbaine	P 37
La ville en construction(s)	P 38
Mon école, outil d'éducation au développement durable	P 39
Durable des Villes, durables des champs (à la maison écocitoyenne)	P 41
Initiation au jardinage à la Maison du jardinier et de la nature en ville	P 42
Découverte du monde végétal et initiation au développement durable, à l'écocitoyenneté au Jardin Botanique	P 43
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	P 44
Escrime	P 45
Tennis de table	P 46
Patinage	P 47
BMX	P 48
Golf	P 49
Voile	P 50
Course d'orientation	P 51
Piscines	P 52
Equipements sportifs pour la pratique de l'EPS au quotidien	P 53
L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	P 54
Un monument de A à Z	P 56
Bordeaux, la fabrique urbaine	P 58
Habiter Bordeaux de l'Antiquité à nos jours	P 60
CAPC Musée d'art contemporain de Bordeaux	P 62
Cas d'école : Eduquer autrement au patrimoine et à l'architecture	P 65
Musée d'Aquitaine	P 67
Musée des Arts Décoratifs et du Design de Bordeaux	P 69
Musée des Beaux-Arts – Arts de Bordeaux	P 71
Muséum d'Histoire Naturelle de Bordeaux	P 73
Bibliothèques municipales de la Ville de Bordeaux	P 76
« Bordeaux, tout un monde ! »	P 78
Du patrimoine bordelais au patrimoine mondial	
EDUCATION AU NUMERIQUE	P 80
ANNEXES	P 81
Document-cadre pour l'enseignement de la natation à l'école primaire	P 82

➤ LA SANTE – LA PREVENTION

La prévention et l'éducation à la santé font partie intégrante des missions de l'école qui, conjointement à l'action des parents, doivent permettre aux enfants, dès le plus jeune âge, d'adopter des comportements favorables à leur santé.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Gironde et la Ville de Bordeaux proposent des actions éducatives partenariales dans les domaines de la prévention, de la protection de la santé et des secours. L'ensemble de ces actions constitue une offre éducative en cohérence avec les programmes d'enseignements et les projets d'école.

Equilibre et rythme alimentaire – ELEMENTAIRE

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

Compétences en matière de nutrition à acquérir en cycle 1 :

- Découvrir le monde vivant : « A travers les activités physiques vécues à l'école, les enfants apprennent à mieux connaître et maîtriser leur corps. Ils comprennent qu'il leur appartient, et qu'ils doivent en prendre soin pour se maintenir en forme et favoriser leur bien-être [...]. Cette éducation à la santé vise l'acquisition de premiers savoirs et savoir-faire relatifs à une hygiène de vie saine. Elle intègre une première approche des questions nutritionnelles qui peut être liée à une éducation au goût. Les enfants enrichissent et développent leurs aptitudes sensorielles, s'en servent pour distinguer des réalités différentes selon leurs caractéristiques olfactives, gustatives, tactiles, auditives et visuelles. Chez les plus grands, il s'agit de comparer, classer ou ordonner ces réalités, les décrire grâce au langage, les catégoriser. »
- A la fin du cycle 1, l'élève doit être capable de connaître et mettre en œuvre quelques règles d'hygiène corporelle et d'une vie saine.

Compétences en matière de nutrition à acquérir en cycle 2 :

- Les élèves repèrent les caractéristiques du vivant : [...] nutrition [...].
- Progressions pour le cycle 2 (janvier 2012) / Instruction civique et morale : Education à la santé.

Compétences en matière de nutrition à acquérir en cycle 3 :

En observant les modifications de son organisme et de l'environnement, l'élève comprend que le corps a des besoins qu'il faut satisfaire. L'élève confirme que l'énergie nécessaire au fonctionnement de son organisme tient son origine dans les aliments issus d'une alimentation variée et équilibrée. Les fonctions de nutrition (digestion, respiration, circulation) concourent à l'approvisionnement des organes.

Progressions :

- Pour le cycle 2 (janvier 2012) / instruction civique et morale : Education à la santé
- Pour le cycle 3 / Sciences expérimentales et technologie : Eléments de connaissance et de compétences sur le fonctionnement du corps humain et la santé.

Public concerné

Ecoles élémentaires et maternelles :

- Ecoles en Education Prioritaire,
- Ecoles porteuses d'un projet en lien avec l'hygiène alimentaire.

Durée, modalités d'organisation

Premier trimestre de l'année scolaire via Coemedia, comme suite à l'envoi d'un courrier d'information par le service de santé scolaire de Bordeaux : validation de la fiche pédagogique par Madame LASMI Marie-Laure, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Deuxième et troisième trimestre de l'année scolaire : mise en œuvre de l'intervention selon les disponibilités du service de santé scolaire de Bordeaux dans le cadre des ateliers santé ville et de la coordination Education Prioritaire sur la base d'un diagnostic initial partagé.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

→ Objectifs auprès des enfants : promouvoir une hygiène de vie saine et des comportements alimentaires favorables à la santé.

→ Objectifs auprès des adultes (parents et enseignants) : accompagner la démarche de sensibilisation aux repères PNNS (Plan national nutrition santé) selon la base outil du référentiel.

Mise en place d'ateliers

- En temps scolaire avec intervention du service de santé scolaire de Bordeaux et de la Maison du Diabète et de la nutrition ainsi que de la diététicienne de la ville de Bordeaux.
- Sur les thèmes de l'équilibre, des rythmes alimentaires et des catégories d'aliments.
- Eventuelle mise à disposition du jeu « Tu manges quoi ? ».
- Les ateliers viennent enrichir le travail mis en œuvre par l'enseignant dans la classe conformément aux programmes en vigueur (ateliers de créations plastiques, débat avec les parents).

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

Service Hygiène et Santé de la Ville : Dr Florence CAZALET, médecin : 05.56.10.24.30
f.cazalet@mairie-bordeaux.fr

Chef du Service Qualité et Prévention des risques, Direction des Equipements d'Animation et d'Education
Direction Générale Education, Sports et Société : Jennifer DUVAL,
diététicienne : 05.56.10.34.17 – j.duval@mairie-bordeaux.fr

Conseil Local de Santé :

Florence RAMAT, coordinatrice ASV : 05.56.10.33.96, f.ramat@mairie-bordeaux.fr
Service de santé scolaire de la Ville de Bordeaux (Centres de Médecine Scolaire)
Centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04
Centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80
Centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48
Centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66

Référent pédagogique Education Nationale

Marie-Laure LASMI – Infirmière conseillère technique responsable départementale – 05.56.56.57. 26 –
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

Equilibre alimentaire et importance du petit déjeuner

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

Compétences en matière de nutrition à acquérir en cycle 1 :

- Découvrir le monde vivant : « A travers les activités physiques vécues à l'école, les enfants apprennent à mieux connaître et maîtriser leur corps. Ils comprennent qu'il leur appartient, et qu'ils doivent en prendre soin pour se maintenir en forme et favoriser leur bien-être [...]. Cette éducation à la santé vise l'acquisition de premiers savoirs et savoir-faire relatifs à une hygiène de vie saine. Elle intègre une première approche des questions nutritionnelles qui peut être liée à une éducation au goût. Les enfants enrichissent et développent leurs aptitudes sensorielles, s'en servent pour distinguer des réalités différentes selon leurs caractéristiques olfactives, gustatives, tactiles, auditives et visuelles. Chez les plus grands, il s'agit de comparer, classer ou ordonner ces réalités, les décrire grâce au langage, les catégoriser. »

A la fin du cycle 1, l'élève doit être capable de connaître et mettre en œuvre quelques règles d'hygiène corporelle et d'une vie saine.

Compétences en matière de nutrition à acquérir en cycle 2 :

- Les élèves repèrent les caractéristiques du vivant : [...] nutrition [...].

Progressions pour le cycle 2 (janvier 2012) / Instruction civique et morale : Education à la santé.

Compétences en matière de nutrition à acquérir en cycle 3 :

En observant les modifications de son organisme et de l'environnement, l'élève comprend que le corps a des besoins qu'il faut satisfaire. L'élève confirme que l'énergie nécessaire au fonctionnement de son organisme tient son origine dans les aliments issus d'une alimentation variée et équilibrée.

- Les fonctions de nutrition (digestion, respiration, circulation) concourent à l'approvisionnement des organes.

Public concerné

Ecoles maternelles (principalement classes de GS) :

- Ecoles en Education Prioritaire (Quartiers du Lac et Bastide)...
- Ecoles porteuses d'un projet en lien avec l'hygiène.

Durée, modalités d'organisation

- Candidature via Coemedia suite à l'envoi d'un courrier d'information par le service de santé scolaire de Bordeaux.

- Validation de la fiche pédagogique par Madame LASMI Marie-Laure, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

- Intervention du service de santé scolaire de Bordeaux :

→ 1 heure en matinée

→ Temps de rencontre possible avec les parents : exposition autour d'affiches et remise de brochures de l'Institut National de Prévention et d'Education à la Santé (INPES) sur l'équilibre alimentaire et l'importance du petit déjeuner dans le cadre du Programme National Nutrition Santé.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

→ Objectifs auprès des enfants : promouvoir une hygiène de vie saine et des comportements alimentaires favorables à la santé.

→ Objectifs auprès des adultes (parents et enseignants) : accompagner une démarche de sensibilisation aux repères PNNS (Plan national nutrition santé) selon la base outil du référentiel.

→ En temps scolaire :

- Rappel des éléments indispensables constitutifs du petit déjeuner.
- Analyse et lecture des emballages des aliments composants le petit déjeuner.
- Elaboration au sein de la classe d'un petit déjeuner et dégustation.

L'intervention vient enrichir le travail mis en œuvre par l'enseignant dans la classe, conformément aux programmes en vigueur (ateliers créations plastiques, débats avec les parents).

→ Hors temps scolaire :

- Echange sur les pratiques culturelles (selon les quartiers).

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

Conseil Local de Santé : Florence RAMAT, coordinatrice ASV : 05.56.10.33.96, f.ramat@mairie-bordeaux.fr
Chef du Service Qualité et Prévention des risques, Direction des Equipements d'Animation et d'Education
Direction Générale Education, Sports et Société : Jennifer DUVAL, diététicienne : 05.56.10.34.17 –
j.duval@mairie-bordeaux.fr

Service de santé scolaire de la Ville de Bordeaux (Centres de Médecine Scolaire)
Centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04
Centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80
Centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48
Centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66

Référent pédagogique Education Nationale

Marie-Laure LASMI - Infirmière conseillère technique responsable départementale - 05.56.56.57.26
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

Hygiène Bucco dentaire
Ecoles élémentaires en partenariat avec l'U.F.S.B.D

Références aux programmes entrés en vigueur rentrée 2015 de l'école maternelle ou élémentaire

- Cycle 1 :

- Découvrir le monde vivant : « A travers les activités physiques vécues à l'école, les enfants apprennent à mieux connaître et maîtriser leur corps. Ils comprennent qu'il leur appartient, et qu'ils doivent en prendre soin pour se maintenir en forme et favoriser leur bien-être [...]. Cette éducation à la santé vise l'acquisition de premiers savoirs et savoir-faire relatifs à une hygiène de vie saine. Elle intègre une première approche des questions nutritionnelles qui peut être liée à une éducation au goût. Les enfants enrichissent et développent leurs aptitudes sensorielles, s'en servent pour distinguer des réalités différentes selon leurs caractéristiques olfactives, gustatives, tactiles, auditives et visuelles. Chez les plus grands, il s'agit de comparer, classer ou ordonner ces réalités, les décrire grâce au langage, les catégoriser. »

- A la fin du cycle 1, l'élève doit être capable de connaître et mettre en œuvre quelques règles d'hygiène corporelle et d'une vie saine.

- Cycle 2 :

Les élèves repèrent des caractéristiques du vivant : [...] nutrition [...].

Ils apprennent quelques règles élémentaires d'hygiène [...].

- Cycle 3 :

Les premières approches des fonctions de nutrition.

Hygiène et santé : actions bénéfiques ou novices de nos comportements, notamment dans le domaine du sport, de l'alimentation et du sommeil.

Public concerné

- Les écoles élémentaires (CE2, CM1) de la Ville de Bordeaux.

Priorités :

- Ecoles en Education Prioritaire et sur indicateurs des dépistages bucco-dentaires.

Durée, modalités d'organisation

- Candidature via Coemedia dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire.

- Validation par Madame LASMI Marie-Laure, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

pour inscription auprès du Conseil Local de Santé.

- Intervention de l'UFSBD dans l'école par demi-groupes dans le courant des deux derniers mois de l'année scolaire.

- Déplacement d'une unité mobile dans l'école ou à proximité de l'école.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

Action réalisée en partenariat et dans le cadre de la campagne nationale M'T dents de l'Assurance Maladie : suivi de consultations, réédition au besoin de la prise en charge de l'examen bucco-dentaire.

- Objectifs :

- o Renforcer l'hygiène bucco- dentaire
- o Favoriser l'accès aux soins (consultation initiale)

- Contenus :

- o Dépistage individuel de chaque élève à l'aide d'instruments à usage unique, dans l'unité mobile.
- o Intervention collective auprès des élèves : Action d'éducation à l'hygiène bucco-dentaire.
- o Remise d'un dossier pédagogique à l'enseignant de la classe : « Souris à la vie sans carie » + classeur et affiches + remise éventuelle d'un kit d'hygiène bucco-dentaire de l'U.F.S.B.D. (gobelet, brosse à dent et dentifrice).

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

- Conseil Local de Santé : 05.56.10.19.37 – Coordinatrices :
Florence RAMAT, f.ramat@mairie-bordeaux.fr, Marion CLAIR, m.clair@mairie-bordeaux.fr

- Service de santé scolaire de la Ville de Bordeaux (Centres de Médecine Scolaire)
- o Centre médico-scolaire Caudéran (Charles de gaulle) : 05.56.02.97.04
- o Centre médico-scolaire Sud (Vilaris) : 05.57.95.93.80
- o Centre médico-scolaire Bastide et Centre (Nuits) : 05.56.32.74.48
- o Centre médico-scolaire Nord (Gouffrand) : 05.57.87.13.66

Référent pédagogique Education Nationale

Marie-Laure LASMI - Infirmière conseillère technique responsable départementale - 05.56.56.57.26 –
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

<p>Hygiène Bucco dentaire, école maternelle En partenariat avec l'UFR d'odontologie : Pr Jean-François PELI - Docteur Javotte NANCY</p>
<p>Références aux programmes de l'école maternelle</p>
<p>- Cycle 1 : Découvrir le monde vivant : « A travers les activités physiques vécues à l'école, les enfants apprennent à mieux connaître et maîtriser leur corps. Ils comprennent qu'il leur appartient, et qu'ils doivent en prendre soin pour se maintenir en forme et favoriser leur bien-être [...]. Cette éducation à la santé vise l'acquisition de premiers savoirs et savoir-faire relatifs à une hygiène de vie saine. Elle intègre une première approche des questions nutritionnelles qui peut être liée à une éducation au goût. Les enfants enrichissent et développent leurs aptitudes sensorielles, s'en servent pour distinguer des réalités différentes selon leurs caractéristiques olfactives, gustatives, tactiles, auditives et visuelles. Chez les plus grands, il s'agit de comparer, classer ou ordonner ces réalités, les décrire grâce au langage, les catégoriser. » A la fin du cycle 1, l'élève doit être capable de connaître et mettre en œuvre quelques règles d'hygiène corporelle et d'une vie saine.</p>
<p>Public concerné</p>
<p>Les écoles maternelles de la Ville de Bordeaux. Priorités : - Ecoles en Education Prioritaire - Ecoles porteuses d'un projet en lien avec l'hygiène. - Selon les indicateurs de santé des dépistages bucco-dentaires.</p>
<p>Durée, modalités d'organisation</p>
<p>- Candidature via Coemedia dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire. - Validation par Madame LASMI Marie-Laure, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. - Intervention de l'UFR d'odontologie dans l'école : au cours de l'année scolaire (1 à 3 ½ journées selon effectifs).</p>
<p>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</p>
<p>- Objectifs : o Renforcer l'hygiène bucco- dentaire. o Favoriser l'accès aux soins (consultation initiale). - Modalités : → En temps scolaire Intervention d'étudiants de l'UFR « Apprendre à se brosser les dents » avec remise d'un kit d'hygiène bucco-dentaire (gobelet, brosse à dent et dentifrice), hygiène alimentaire (classification des aliments cariogènes / non cariogènes), Jeu du dentiste : dédramatisation + examen simplifié (observation à l'œil nu) de l'état bucco-dentaire avec remise d'un mot aux parents (selon secteur). Mise à disposition des familles de l'Exposition /livret : « Semaine du sourire Dent'fer » → Hors temps scolaire Proposition d'un spectacle /débat (1h30) : « Les secrets de la petite souris » avec les parents et les enfants</p>
<p>Référents de l'action Mairie de Bordeaux</p>
<p>Conseil Local de Santé : 05.56.10.33.96 /19.37, Coordinatrice Marion CLAIR : m_clair@mairie-bordeaux.fr Service de santé scolaire de la Ville de Bordeaux (Centres de Médecine Scolaire) o centre médico-scolaire Caudéran (Charles de gaulle) : 05.56.02.97.04 o centre médico-scolaire Sud (Vilaris) : 05.57.95.93.80 o centre médico-scolaire Bastide et Centre (Nuits) : 05.56.32.74.48 o centre médico-scolaire Nord (Gouffrand) : 05.57.87.13.66</p>
<p>Référent pédagogique Education Nationale</p>
<p>Marie-Laure LASMI - Infirmière conseillère technique responsable départementale – 05.56.56.57.26 – marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr</p>

Prévention des accidents domestiques

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire et au socle commun

Maternelle (PS, MS, GS)

Découvrir le monde

« A travers les activités physiques vécues à l'école, les enfants apprennent à mieux connaître et maîtriser leur corps. Ils comprennent qu'il leur appartient, et qu'ils doivent en prendre soin pour se maintenir en forme et favoriser leur bien-être [...]. Cette éducation à la santé vise l'acquisition de premiers savoirs et savoir-faire relatifs à une hygiène de vie saine. Elle intègre une première approche des questions nutritionnelles qui peut être liée à une éducation au goût. Les enfants enrichissent et développent leurs aptitudes sensorielles, s'en servent pour distinguer des réalités différentes selon leurs caractéristiques olfactives, gustatives, tactiles, auditives et visuelles. Chez les plus grands, il s'agit de comparer, classer ou ordonner ces réalités, les décrire grâce au langage, les catégoriser. »
A la fin du cycle 1, l'élève doit être capable de connaître le caractère dangereux de certains objets et/ou certains comportements.

CYCLE 2

Découvrir le monde

Apprendre quelques règles de sécurité personnelles et collectives.

Instruction civique

Acquérir progressivement un comportement responsable et devenir plus autonome.

Education à la santé et à la sécurité.

PREMIER PALIER POUR LA MAITRISE DU SOCLE COMMUN : COMPETENCES ATTENDUES A LA FIN DU CE1 :

Compétence 3 :

L'élève est capable d'appliquer des règles élémentaires de sécurité pour prévenir les risques d'accidents domestiques.

Compétence 6 :

L'élève est capable d'appeler les secours : d'aller chercher de l'aide auprès d'un adulte.

Principes généraux

- L'essentiel de la formation des élèves doit être assuré par les professeurs des écoles.
- Les interventions extérieures à destination des élèves doivent venir en complément de l'action de l'enseignant, et non en substitution, dans le cadre d'un projet de classe ou mieux d'école.
- L'enseignement de la prévention des accidents domestiques fait partie du programme « apprendre à porter secours à l'école »; pour permettre de véritables apprentissages, cet enseignement nécessite le respect de 3 contraintes :
 - l'implication forte des enseignants,
 - la progression des apprentissages (programmation d'école, de cycle),
 - la réactivation des connaissances et la nécessaire répétition.Ces trois contraintes sont prises en compte dès lors que l'action est intégrée dans un projet de classe ou mieux, d'école, dans le cadre d'une programmation.
- L'objectif de l'action est de sensibiliser les élèves à l'identification des risques, d'anticiper le danger et d'éviter l'accident afin qu'ils deviennent « acteurs de prévention ».
Cette action, de courte durée (35 à 40') ne peut suffire à elle seule à fixer les savoirs et permettre un véritable apprentissage, mais elle peut motiver le projet et venir conforter l'enseignant à un moment particulier du projet.

Public concerné

- Cycle 1 : Petites, Moyennes et Grandes Sections
- Cycle 2 : Classes de CP

Durée, modalités d'organisation

- Durée de l'intervention : 35 à 40 minutes.
- Cycle 1 : Sensibilisation sur le temps scolaire, dans les locaux de l'école par des formateurs et autres intervenants de la Croix Rouge Française.
- Cycle 2 : Sensibilisation sur le temps scolaire, dans des salles municipales ou au sein de l'école par des intervenants de la Croix Rouge Française, de la Prévention MAIF et de la Mairie de Bordeaux.
- La fiche pédagogique permet de décrire aussi clairement que possible le projet de classe ou d'école en matière d'enseignement de la prévention des accidents domestiques. Le descriptif doit s'attacher à prendre en compte les principes généraux énoncés.
- L'avis favorable du référent académique est transmis aux services municipaux qui se chargeront d'élaborer le planning en concertation avec les écoles concernées.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- L'objectif de l'action est d'apporter aux élèves les moyens d'identifier les risques, d'anticiper le danger et d'éviter l'accident afin qu'ils deviennent « acteurs de prévention ».
- Action de sensibilisation et de prévention à partir d'outils offerts par la Prévention MAIF à chaque école concernée.

Thèmes retenus : prévention des intoxications, des brûlures, des chutes et de l'électrocution.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

- Docteur Florence Cazalet – f.cazalet@mairie-bordeaux.fr
Service Hygiène et Santé de la Ville de Bordeaux – 05.56.10.24.30
- Centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04
- Centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80
- Centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48
- Centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66

Référent Pédagogique Education Nationale

Marie-Laure LASMI - Infirmière conseillère technique responsable départementale 05.56.56.57.26
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

"Apprendre à porter secours" ACTION DE SENSIBILISATION

Références aux programmes de l'école élémentaire (2008)

CYCLE 2

Découvrir le monde

Apprendre quelques règles de sécurité personnelles et collectives.

Instruction civique

Acquérir progressivement un comportement responsable et devenir plus autonome.

Education à la santé et à la sécurité.

PREMIER PALIER POUR LA MAITRISE DU SOCLE COMMUN : COMPETENCES ATTENDUES A LA FIN DU CE1 :

Compétence 3 :

L'élève est capable d'appliquer des règles élémentaires de sécurité pour prévenir les risques d'accidents domestiques.

Compétence 6 :

L'élève est capable d'appeler les secours ; d'aller chercher de l'aide auprès d'un adulte.

CYCLE 3

Instruction civique et morale

Prendre conscience de la responsabilité de ses actes ou de son comportement, du respect de valeurs partagées, du respect d'autrui et de soi.

Règles de sécurité - Gestes de premiers secours.

DEUXIEME PALIER POUR LA MAITRISE DU SOCLE COMMUN : COMPETENCES ATTENDUES A LA FIN DU CM2

Compétence 6 :

L'élève est capable de faire quelques gestes de premiers secours.

Savoir si une activité, un jeu ou un geste de la vie courante présente un danger vital.

Principes généraux

- L'essentiel de la formation des élèves doit être assuré par les professeurs des écoles en partenariat éventuel avec le service de santé de la Ville de Bordeaux.
- Les interventions extérieures à destination des élèves (associations, pompiers, ...) doivent venir en complément de l'action de l'enseignant, et non en substitution, dans le cadre d'un projet de classe ou mieux d'école.
- L'enseignement des gestes de premiers secours, pour permettre de véritables apprentissages, nécessite le respect de 3 contraintes :
 - l'implication forte des enseignants,
 - la progression des apprentissages (programmation d'école, de cycle),
 - la réactivation des connaissances et la nécessaire répétition.

Ces trois contraintes sont prises en compte dès lors que l'action est intégrée dans un projet de classe ou mieux, d'école, dans le cadre d'une programmation.

On distingue deux types d'action. En fonction de son projet, chaque classe choisit une seule action :

- ACTION 1 : « sensibilisation aux gestes de premier secours »
Il s'agit d'une action de sensibilisation qui vise à permettre aux élèves de découvrir les compétences à acquérir. Selon l'avancée du professeur des écoles, démarrer les objectifs et acquisitions du niveau de cycle 2 (CP et CE1) ou de cycle 3 : tout ou partie de la conduite à tenir pour intervenir auprès d'une victime d'un traumatisme ou d'une brûlure, d'un saignement, ou d'une victime inconsciente et qui respire (cycle 3). Cette action courte (1 h ou 2 h maximum) ne peut suffire à elle seule à fixer les savoirs et permettre un véritable apprentissage, mais elle peut motiver le projet et venir conforter l'enseignant à un moment particulier du projet.
- ACTION 2 : « Enseignement des gestes de premiers secours »
Il s'agit d'une action qui vise à permettre aux élèves de découvrir les compétences à acquérir ou de structurer leurs connaissances. Il s'agit, selon l'avancée de l'action du professeur des écoles, de démarrer / soutenir /finaliser les objectifs et acquisitions du niveau de cycle 3 concernant la victime inconsciente et qui respire (tout ou partie de la conduite à tenir : l'inconscience, la libération de voies aériennes, la PLS).
Cette action de 4 heures doit permettre un véritable apprentissage, notamment par un temps de pratique des gestes et des mises en situations répétées. L'action s'adresse particulièrement aux classes de CM car elle est ciblée sur une séquence jugée plus complexe qui justifie un éclairage technique (mise en PLS notamment).

Public concerné

- Les élèves des classes de cycle 2 (CP et CE1) et de cycle 3

Modalités d'organisation

- L'enseignant choisit une des actions en fonction de son projet et du niveau de sa classe.
- La fiche pédagogique permet de décrire aussi clairement que possible le projet de classe ou d'école en matière d'enseignement de la prévention des accidents domestiques. Le descriptif doit s'attacher à prendre en compte les principes généraux énoncés.
- L'avis favorable du référent académique est transmis aux services municipaux qui se chargeront d'élaborer le planning en concertation avec les écoles concernées.

Descriptif de l'action, finalités, perspectives

- L'essentiel de la formation des élèves doit être assurée par les professeurs des écoles, en partenariat éventuel avec le service de santé de la Ville de Bordeaux.
- Les interventions extérieures à destination des élèves (associations, pompiers, ...) doivent venir en complément de l'action de l'enseignant, et non en substitution, dans le cadre d'un projet de classe ou mieux d'école.
- Les interventions des associations ou des pompiers dans les classes, financées par la Ville, auront pour objectif une sensibilisation aux gestes de premiers secours. Cette action vise à permettre aux élèves de découvrir les compétences à acquérir. Il s'agit, selon l'avancée de l'action du maître, de démarrer les objectifs et acquisitions du niveau de cycle 2 (CP et CE1) ou de cycle 3 : tout ou partie de la conduite à tenir pour intervenir auprès d'une victime d'un traumatisme ou d'une brûlure, ou d'un saignement, ou d'une victime inconsciente et qui respire (cycle 3).

Ressources documentaires utilisables

- La brochure "Apprendre à porter secours" – collection Repères - 2^e édition - disponible fin décembre 2006 et envoyée à toutes les écoles.
- Les valises pédagogiques « cycle 2 » et « cycle 3 » en prêt dans chaque circonscription.
- Les supports et outils mis en ligne sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

- Docteur Florence CAZALET
Téléphone: 05.56.10.24.30 - Télécopie : 05.56.10.24.23 – f.cazalet@mairie-bordeaux.fr
- Centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04
- Centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80
- Centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48
- Centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66

Référent pédagogique Education Nationale

Marie-Laure LASMI – Infirmière conseillère technique responsable départementale – 05.56.56.57.26
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

"Apprendre à porter secours" **ENSEIGNEMENT DES GESTES DE PREMIER SECOURS**

Références aux programmes de l'école élémentaire et au socle commun

CYCLE 3

Instruction civique et morale

Prendre conscience de la responsabilité de ses actes ou de son comportement, du respect de valeurs partagées, du respect d'autrui et de soi.

Règles de sécurité - Gestes de premiers secours.

DEUXIEME PALIER POUR LA MAITRISE DU SOCLE COMMUN : COMPETENCES ATTENDUES A LA FIN DU CM2

Compétence 6 :

L'élève est capable de faire quelques gestes de premiers secours.

Savoir si une activité, un jeu ou un geste de la vie courante présente un danger vital.

Principes généraux

- L'essentiel de la formation des élèves doit être assurée par les professeurs des écoles, en partenariat éventuel avec le service de santé de la Ville de Bordeaux.
- Les interventions extérieures à destination des élèves (association des pompiers, ...) doivent venir en complément de l'action de l'enseignant, et non en substitution, dans le cadre d'un projet de classe ou mieux d'école.
- L'enseignement des gestes de premiers secours, pour permettre de véritables apprentissages, nécessite le respect de 3 contraintes :
 - L'implication forte des enseignants,
 - La progression des apprentissages (programmation d'école, de cycle),
 - La réactivation des connaissances et la nécessaire répétition.

Ces trois contraintes sont prises en compte dès lors que l'action est intégrée dans un projet de classe ou mieux, d'école, dans le cadre d'une programmation.

On distingue deux types d'action. En fonction de son projet, chaque classe choisit une seule action :

- **ACTION 1 : « sensibilisation aux gestes de premier secours ».**
Il s'agit d'une action de sensibilisation qui vise à permettre aux élèves de découvrir les compétences à acquérir. Il s'agit, selon l'avancée du professeur des écoles, de démarrer les objectifs et acquisitions du niveau de cycle 2 (CP et CE1) ou de cycle 3 : tout ou partie de la conduite à tenir pour intervenir auprès d'une victime d'un traumatisme ou d'une brûlure, ou d'un saignement, ou d'une victime inconsciente et qui respire (cycle 3). Cette action courte (1 h ou 2 h au maximum) ne peut suffire à elle seule à fixer les savoirs et permettre un véritable apprentissage, mais elle peut motiver le projet et venir conforter l'enseignant à un moment particulier du projet.
- **ACTION 2 : « Enseignement des gestes de premiers secours »**
Il s'agit d'une action qui vise à permettre aux élèves de découvrir les compétences à acquérir ou de structurer leurs connaissances. Il s'agit, selon l'avancée de l'action du maître, de démarrer / soutenir / finaliser les objectifs et acquisitions du niveau de cycle 3 concernant la victime inconsciente et qui respire (tout ou partie de la conduite à tenir : l'inconscience, la libération de voies aériennes, la PLS). Cette action de 4h doit permettre un véritable apprentissage, notamment par un temps de pratique des gestes suffisants et des mises en situations répétées. L'action s'adresse particulièrement aux classes de CM car elle est ciblée sur une séquence jugée plus complexe qui justifie un éclairage technique (mise en PLS notamment).

Public concerné

- Les élèves des classes de cycle 3 (classes de CM1 et CM2 uniquement)

Modalités d'organisation

- L'enseignant choisit une des actions en fonction de son projet et du niveau de sa classe.
- La fiche pédagogique permet de décrire aussi clairement que possible le projet de classe ou d'école en matière d'enseignement de la prévention des accidents domestiques. Le descriptif doit s'attacher à prendre en compte les principes généraux énoncés.
- L'avis favorable du référent académique est transmis aux services municipaux qui se chargeront d'élaborer le planning en concertation avec les écoles concernées.

Descriptif de l'action, finalités, perspectives

- Les interventions de l'association des pompiers dans les classes de cours moyen, financées par la Ville, finaliseront pour l'élève un parcours de formation aux premiers secours engagé depuis le début de la scolarité. Elles doivent permettre aux élèves de découvrir les compétences à acquérir ou de structurer leurs connaissances. Il s'agit, selon l'avancée de l'action du maître, de démarrer / soutenir / finaliser les objectifs et acquisitions du niveau de cycle 3 concernant la victime inconsciente et qui respire (tout ou partie de la conduite à tenir : l'inconscience, la libération de voies aériennes, la PLS).
- Un livret aide-mémoire est remis à chaque enfant à la fin de la formation.

Ressources documentaires utilisables

- La brochure "Apprendre à porter secours" – collection Repères - 2^e édition - disponible fin décembre 2006 et envoyée à toutes les écoles.
- La valise pédagogique « cycle 3 » en prêt dans chaque circonscription
- Les supports et outils mis en ligne sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

- Docteur Florence CAZALET - Téléphone: 05.56.10.24.30 - Télécopie : 05.56.10.24.23 –
f.cazalet@mairie-bordeaux.fr
- Centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04
- Centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80
- Centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48
- Centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66

Référent pédagogique Education Nationale

Marie-Laure LASMI – Infirmière conseillère technique responsable départementale – 05.56.56.57.26
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

<p>Sécurité routière Sur la piste de la Ville de Bordeaux (Parc Bordelais)</p>
<p>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire et au socle commun de connaissances et de compétences</p>
<p>Réalisée à partir des différents domaines d'activités ou des différentes disciplines, l'éducation à la sécurité routière à l'école relève de plusieurs registres d'objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des objectifs de l'ordre des savoirs, de la connaissance des règles de circulation, de sécurité, • des objectifs de l'ordre des savoir-faire qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau comme anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions, • des objectifs de l'ordre des comportements comme être respectueux des autres usagers. <ul style="list-style-type: none"> • L'APER (attestation de première éducation à la route) récapitule tous les savoirs et les savoir-faire pour chaque usage de la route, piéton, passager, rouleur, de la maternelle au cycle 3. • <u>Programmes de cycle 3 : Instruction civique et morale :</u> <ul style="list-style-type: none"> - « Au cours du cycle des approfondissements, les élèves étudient plus particulièrement les sujets suivants : [...] les règles élémentaires de sécurité routière. » Progressions pour le cycle 1 au cycle 3 (janvier 2012).
<p>Public concerné</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les classes de CM1/CM2 des écoles élémentaires publiques et privées des 3 circonscriptions de la Ville de Bordeaux. - L'engagement de l'enseignant et de l'école est ferme et définitif dès qu'il est inscrit.
<p>Durée, modalités d'organisation</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Courrier d'information transmis aux directeurs par les référents Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale /Mairie de Bordeaux. - Saisie de la candidature sur COEMEDIA pour validation par le référent pédagogique Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. - Réunion à l'attention des enseignants en début d'année scolaire. - Rencontre intervenant – directeur d'école pour organiser et planifier les séances sur la piste. - Séance sur piste : CM1 : découverte de la piste / CM2 : passation de l'attestation de première éducation à la route.
<p>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</p>
<p>1/ Réunion préparatoire pour favoriser l'articulation entre le travail de préparation en classe et la séance de passation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration du projet pédagogique et du contenu des séances - définition du rôle de chacun (enseignant et intervenant extérieur). <p>2/ Préparation en classe à la passation du brevet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre du projet avec les élèves, - préparation de l'organisation générale, - répartition des tâches. <p>3/ Passation de l'APER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieu : Piste de sécurité routière Parc Bordelais (rue du parc) – Ville de Bordeaux (structure agréée par l'Education Nationale). - Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. - Mise à disposition du matériel nécessaire aux activités pratiquées. - Prise en charge des transports par la Ville (DEPEF) (hors écoles de proximité). <p>4/ Certification de l'attestation de première éducation à la route par l'enseignant puis remise du certificat en fin d'année scolaire.</p>

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

M. LACHAUD Chef de service « pôle circulation et stationnement » ☎ 05 56 10 24 18 –
jm.lachaud@mairie-bordeaux.fr
pisteduparc33@yahoo.fr - 05 56 08 71 37

Référent pédagogique Education Nationale :

Marie-Laure LASMI Infirmière conseillère technique responsable départementale – 05.56.56.57 26
marie-laure.lasmi@ac-bordeaux.fr

Nuisances sonores : impacts, enjeux et actions pédagogiques

Référence aux Programmes de l'école élémentaire et au Socle Commun

Le Socle commun inclut la connaissance de « l'impact sur l'environnement de nos activités techniques », fait référence à une attitude « responsable » de la part des élèves face à « l'environnement, au monde vivant, à la santé », et mentionne le développement durable comme un moyen de « comprendre l'unité et la complexité du monde ».

Cette fiche s'appuie par ailleurs sur l'éducation à la santé dans les écoles primaires.

Programmes de Cycle 3

Sciences expérimentales et technologie – Le fonctionnement du corps humain et la santé.

« Hygiène et santé : actions bénéfiques ou nocives de nos comportements »

Programmes de Cycle 2

Découverte du monde – Découvrir le monde du vivant, de la matière, des objets.

« Les élèves apprennent quelques règles d'hygiène et de sécurité personnelles et collectives ».

Public concerné

Niveau : cycles 2 et 3.

Pour l'année 2015, 18 interventions de 2h au total sont prévues.

Durée, modalités d'organisation

- Les candidatures se font via Coemedia uniquement.

- Intervention de l'association AROEVEN selon les modalités suivantes :

Les ateliers ainsi que les modalités (durée des séances, consignes) s'effectuent sous l'entière responsabilité pédagogique de l'enseignant.

Descriptif de l'action, perspective, finalité

Objectifs principaux de l'action :

- Aborder les notions générales sur le bruit et le son ;
- Comprendre la relation son et fonctionnement auditif ;
- Prendre conscience de l'omniprésence des sons et des bruits dans notre environnement quotidien ;
- Découvrir les principales conséquences du bruit sur sa santé et les relations interpersonnelles ;
- S'initier à une meilleure perception des sons et paysages sonores.

Objectifs spécifiques en fonction des parcours :

- Reconnaître et décrire des œuvres visuelles ou musicales ;
- Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles et plastiques ;
- Repérer des éléments musicaux caractéristiques simples et les réinvestir dans des activités de pratique musicale (jeux vocaux, chant, jeux instrumentaux...).

Déroulement :

Temps 1 : Introduction « Sons et risques auditifs... »

Objectif : Questionner les groupes sur l'intérêt de la thématique abordée. Lister ensemble quelques attitudes et comportements susceptibles de valoriser la qualité de l'environnement sonore, de l'écoute et de l'attention.

Temps 2 : Enquête individuelle et collective : « explorons les sons »

Objectif : Identifier et comparer les sons de la Maison Ecocitoyenne. Créer une cartographie sonore de la Maison Ecocitoyenne. S'initier à l'utilisation du sonomètre (classes du CE2 au CM2).

Temps 3 : Investigation : le « laboratoire des sons »

Objectif : Produire et percevoir des sons par l'approche scientifique et l'expérimentation (émetteur, milieu-vibration, récepteur). Aborder la distinction entre son et bruit et clarifier ces notions.

Temps 4 : Entraînement des capacités auditives (45')

Objectif : Identifier différentes fonctions que permettent les perceptions sonores (communication, reconnaissance, localisation).

Reconnaître différents sons, échanger autour des perceptions et du ressenti provoqués par les différents types d'écoute, prendre conscience de la subjectivité des perceptions sonores (en situation, nous n'entendons pas tous la même chose).

Repérer quelques conditions qui facilitent la communication.

Temps 5 : Conclusion sur le thème : « les sons, l'oreille et la santé »

Objectif : S'interroger sur les effets possibles des sons et du bruit dans certains contextes (conséquences sur la santé et sur l'équilibre personnel).

Référent à la Mairie de Bordeaux

Maison Ecocitoyenne - Quai Richelieu - 05 24 57 65 20

Référent pédagogique Education nationale et Coordinateur de la proposition

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique : ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

➤ CITOYENNETE

L'apprentissage de la citoyenneté est un enjeu majeur pour l'éducation à la vie en société. C'est dans le respect des différences et la conscience des obligations de chacun au service de tous, que se construit une pratique citoyenne adulte et responsable.

La direction des services départementaux de l'Education Nationale de Gironde et la Ville de Bordeaux travaillent ensemble en prenant appui sur des valeurs éducatives partagées. Les actions conduites visent à impliquer tous les territoires et les quartiers de la Ville. Elles participent ainsi à la construction par les élèves, d'une conscience citoyenne et d'une vision globale des enjeux de la commune.

Conseil municipal des Enfants
9^{ème} Mandat 2015/2016/2017

Références aux programmes de l'école élémentaire

Instruction civique et morale :

Avoir compris et retenu :

- L'importance de la règle de droit dans l'organisation des relations sociales
- Les règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie
- Les traits constitutifs de la nation française
- L'Union européenne et la francophonie.

Références au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres

La règle et le droit : les principes fondateurs de la République française

Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative : importance du respect des contrats dans la vie civile, recours aux outils de la démocratie.

Public concerné

Avec l'implication des enseignants de cycle 3 de l'école engagée dans le projet

- Elèves de cycle 3 des écoles (publiques et privées) de la Ville de Bordeaux

Sont électeurs : tous les élèves de cycle 3.

Sont éligibles les élèves de CM1 après accord des parents.

Le nombre d'élus est égal à celui du Conseil Municipal de Bordeaux (adultes).

Des élections paritaires sont instaurées : présentation des candidats par binôme fille/garçon soit 62 élus (31 filles et 31 garçons) pour 31 écoles représentées (la moitié des écoles de Bordeaux).

Une répartition territoriale équilibrée sera recherchée. Les écoles seront informées par courrier conjoint du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et de la mairie.

Durée, modalités d'organisation

La durée du mandat est de deux années scolaires. Les séances de travail des élus se déroulent hors temps scolaire.

Pendant le temps scolaire

- Elections des conseillers municipaux par leurs camarades pour 2 années scolaires.

- Les élus sont chargés de faire le lien entre leur classe et leur groupe de travail hors temps scolaire avec l'aide et l'accompagnement des différents adultes qui interviennent.

- **Les enseignants tiennent compte, dans le cadre des programmes, des apports de l'élus impliqué dans une commission**

Les modes de communication mis en œuvre doivent faciliter ces échanges.

Hors temps scolaire

- Les séances de travail du Conseil Municipal des Enfants sont animées par des animateurs professionnels. Elles se dérouleront à l'Athénée Père Joseph Wrésinski, le mercredi après-midi, à raison d'une séance de 2H30 par mois.

- Les conseillers seront réunis pour travailler à l'élaboration de projets qui seront conduits à terme sur les 2 ans du Conseil Municipal des Elèves.

- Trois réunions plénières se déroulent dans la salle du conseil municipal, en présence du Maire et des élus afin de présenter l'état d'avancement des idées et projets.

- Le calendrier annuel des réunions mensuelles et plénières est diffusé à l'avance aux enseignants et aux parents.

- Des temps de régulation sont prévus pendant la durée du mandat avec les équipes enseignantes ou leurs représentants, les équipes municipales, les animateurs.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'instruction civique et morale et contribue à montrer comment des principes peuvent s'inscrire dans la pratique

- Pour le mandat 2015-2017, le thème général est « Bordeaux, ma Ville en devenir »
Il se décline par les intitulés de 3 commissions : Autour du fleuve, Economie et tourisme, Urbanisme.
- Les classes engagées dans le projet se penchent plus particulièrement sur la thématique qui correspond à l'engagement de l'élève élu.
- Tous les élèves de la classe, sous la conduite de leur enseignant, participent aux recherches qui alimentent le travail de l'élève élu Ils sont éventuellement amenés à rencontrer des personnes ressources, à se déplacer sur des sites après prise de contact et accord du service Jeunesse et Vie Associative de la Mairie, référent de l'action.
- Les élus travaillent, avec l'aide d'animateurs, les programmes d'actions ou les pistes de recherche qu'ils ajustent et valident.
- A l'issue de chaque commission, un compte rendu est élaboré puis diffusé aux écoles et aux élèves de la classe de l' élu. Les parents des élèves élus sont régulièrement tenus informés de ces travaux.
- Les élus disposent d'un cahier spécifique qui favorise le lien entre les activités engagées en temps scolaire et hors temps scolaire.
- Le compte rendu et le cahier de l' élu servent de point d'appui à la poursuite du travail engagé dans les écoles.
- Un dossier d'accompagnement sera remis aux enseignants pour les aider à mener à bien leur travail. Il faudra veiller à la continuité du travail sur les 2 années.

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Direction de la Vie associative et de l'Enfance
Service Enfance
Sébastien Rivollet - s.rivollet@mairie-bordeaux.fr
Tél. : 05 56 10 27 77

Référent Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

RENCONTRE AVEC UN ELU

Références au Socle commun et aux programmes de l'école

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

La règle et le droit : les valeurs communes qui, dans une société démocratique, garantissent les libertés individuelles et collectives – les principes fondateurs de la République française – le sens du principe de laïcité.

Instruction civique et morale - Cycle 3

Importance de la règle de droit dans l'organisation des relations sociales.

Règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie.

Traits constitutifs de la nation française.

Public concerné

- Classes de cycle 3 en priorité.

Modalités d'organisation

Prise de contact de l'enseignant avec l'élue pour réserver la date d'intervention

Dans le cadre du projet de classe, intervention d'un élue qui implique :

- Un temps de préparation à la rencontre : temps d'échange entre l'enseignant et l'élue,
- Un temps de rencontre (durée maximum de 2H00) avec temps de questions/réponses préparé et mené par les élèves.

Objectifs de l'action

Participer à la formation de l'élue en tant que personne et futur citoyen.

Mieux connaître et comprendre les principes qui garantissent la liberté de tous, le sens du droit et de la loi, les règles qui permettent la participation à la vie démocratique.

Référent de l'action à la Ville de Bordeaux

Direction de l'éducation- Virginie Bache-Gabrielsen
05 56 10 27 03- v.bache-gabrielsen@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

« C'est quoi l'Europe ? »

Références au Socle commun et aux programmes de l'école élémentaire

Socle commun – 2015

- Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen :

- La règle et le droit : la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

- Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine :

- L'espace et le temps : L'élève identifie ainsi les grandes questions et les principaux enjeux du développement humain. L'élève se repère dans l'espace à différentes échelles, il comprend les grands espaces physiques et humains et les principales caractéristiques géographiques de la Terre, du continent européen et du territoire national.
- Organisations et représentations du monde : L'élève lit des paysages, identifiant ce qu'ils révèlent des atouts et des contraintes du milieu ainsi que de l'activité humaine, passée et présente.

Programmes 2008 et 2012 (Cycle 3 – CM1 et CM2)

- Instruction civique et morale :

- Importance des règles de droit dans l'organisation des relations sociales

→ identifier et comprendre l'importance des valeurs, des textes fondateurs, des symboles de la république française de l'union européenne.

- Histoire :

→ La construction européenne.

- Géographie :

→ Les frontières de la France et les pays de l'Union européenne (étude de cartes).

→ Les français dans le contexte européen ; la répartition de la population sur le territoire national et en Europe.

→ Les principales villes en France et en Europe.

→ Se déplacer en France et en Europe.

Public concerné

- Cycle 3 : CM1 et CM2

Durée, modalités d'organisation

- Entre Toussaint et Noël : préparation du projet et des actions

→ en référence aux programmes et en lien avec le projet de classe ou d'école,

→ en lien avec les thématiques spécifiques retenues dans le cadre du projet de classe.

- De janvier à juin : mise en œuvre du projet et de ses actions avec des temps de rencontre avec un natif

- Interventions assurées par la Maison de l'Europe Bordeaux – Aquitaine

- Des outils mis à disposition :

- Un livret pédagogique par élève (suivi et évaluation) « Chez nous en Europe »
- Des documentations : « A la découverte de l'Europe », « Europe au quotidien »

- Inscription sur COEMEDIA

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Participation à des rencontres ponctuelles ou régulières avec un natif organisées avec la Maison de l'Europe

Exemple 1 : pendant une période à partir de janvier, une rencontre par semaine avec un natif

Exemple 2 : des rencontres ponctuelles (2 modules de 45 minutes)

- Objectifs généraux :

→ prendre conscience de la citoyenneté européenne,
→ faire connaître l'Europe dans ses dimensions historique et culturelle et dans son fonctionnement (institutions, pays, monnaie...),
→ permettre une meilleure connaissance du cadre européen dans lequel vivent les enfants et de leur environnement européen immédiat, notamment en leur parlant de Bordeaux dans sa dimension européenne.

Référent mairie de Bordeaux

Maison de l'Europe Bordeaux – Aquitaine
05 24 57 05 01
Amelia PETAUX : amelia.petaux@europe-bordeaux.eu

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

➤ **EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'éducation au développement durable doit permettre aux élèves, d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable.

Le travail réalisé à l'école en partenariat avec les services de la Mairie de Bordeaux conduit les élèves à une réflexion personnelle sur la notion de développement durable. Concilier le développement urbain et la qualité de vie des habitants est un enjeu éducatif partagé, qui permet aux élèves d'aborder des thématiques quotidiennes : transports, économies d'énergie, recyclage des déchets, consommation d'eau.

Cette action commune au service du développement durable est un enjeu fondamental d'éducation des générations futures.

CLASSES DE DECOUVERTE – 2015 / 2016 **Patrimoine / Culture / Environnement / EPS**

Références aux programmes de l'école primaire

Domaines spécifiques et/ou à retenir en fonction de la thématique du séjour.

- Cycle 3 : Instruction civique et morale (contraintes de la vie collective, responsabilité de ses actes et de son comportement, règles de sécurité) – Culture humaniste : Histoire, Géographie / Histoire des arts (Arts de l'espace) - Education au Développement Durable – EPS.

Public concerné

- En priorité classes de cycle 3 des écoles publiques de la Ville de Bordeaux
Classes de cycle 2 non prioritaires, candidatures acceptées sous réserve de places disponibles.
- **Seuls les avant-projets validés par l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription seront présentés à la commission mixte.**

Modalités d'organisation

- **Séjour de 2 à 4 nuitées maximum, de septembre à décembre 2015.**
- Lieu : à choisir dans la liste des centres ayant répondu à l'appel d'offre de la Ville de Bordeaux (Code des Marchés Publics)
- Thèmes des séjours :
 - à dominante Patrimoine et Culture,
 - à dominante sportive,
 - à dominante Environnement.
- Participation de la Ville de Bordeaux au financement des séjours des élèves selon un taux défini (différent pour les écoles en Education Prioritaire)
Prise en charge par la Ville de Bordeaux de la totalité du coût du séjour de l'enseignant et des accompagnateurs imposés par le taux d'encadrement de l'Education Nationale.
- **Phases préparatoires à effectuer impérativement par l'enseignant :**
 - o Envoi d'un projet pour devis aux centres ayant répondu à l'appel d'offre (cf. liste disponible auprès de la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Famille),
 - o Choix du prestataire par l'enseignant, en fonction des devis obtenus,
 - o Demande de validation d'un avant-projet pédagogique auprès de l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription (fiche pédagogique via l'application COEMEDIA).
 - o **Envoi du dossier définitif** à la Direction de l'Education, de la Petite enfance et de la Famille de la Ville de Bordeaux **avant le 3 juin 2015.**
 - o Acte de candidature par les écoles via l'application **COEMEDIA** jusqu'au **3 juin 2015.**
 - o Sélection des classes par une commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale / Mairie de Bordeaux.

.Si les projets déposés sont nombreux, la commission Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale /Mairie de Bordeaux ne pourra retenir que certains d'entre eux. Parmi les critères de choix retenus, on peut citer :

- o projets qui se déroulent **en région Aquitaine,**
- o classes de **cycle 3 (CE2 – CM1 – CM2),**
- o séjours d'une durée comprise **entre 3 jours (2 nuits) minimum et 5 jours (4 nuits) maximum,** classes dont la tranche d'âge n'a pas bénéficié d'une sortie scolaire avec nuitée ou de classe de neige, ski ou environnement à la montagne.

Toutefois pour des projets spécifiques les critères peuvent être assouplis, l'étude de cas particuliers est possible.

Objectifs de l'action

Proposer aux enfants, dans le cadre d'un projet de classe et/ou d'école qui s'inscrit dans les programmes de l'école élémentaire, de découvrir des sites naturels ou historiques et/ou leur permettre de pratiquer des activités sportives ou culturelles.

Référent de l'action à la Ville de Bordeaux

Laetitia Desmarchais, Direction de l'Education, service Administration générale
l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr , 05 56 10 20 35

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

CLASSES DE NEIGE - 12 JOURS

Références aux programmes de l'école élémentaire

Domaines spécifiques

- EPS : Adapter ses déplacements à différents types d'environnement (activités de glisse)
- Sciences expérimentales et technologie : approche sensible de la nature, responsabilité face à l'environnement, au monde vivant et à la santé, approche du développement durable / Les êtres vivants dans leur environnement
- Culture Humaniste / Géographie : des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves – Produire en France
- Instruction civique et morale : contraintes de la vie collective, responsabilité de ses actes et de son comportement, règles de sécurité.

Public concerné

- **4 classes de CM2 ou CM1/CM2** (ainsi que les classes de CM1 si la candidature est groupée avec le ou les CM2 de l'école) des écoles publiques de la Ville de Bordeaux avec priorité accordée aux classes de CM2.
- L'engagement de l'enseignant et de l'école est ferme et définitif une fois l'avis positif donné par la commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale /Mairie de Bordeaux.

Modalités d'organisation

- **Séjour de 12 jours : du lundi 4 au vendredi 15 janvier 2016**
- Départ le lundi à 7h/7h30 de l'école - Retour le vendredi de la semaine suivante vers 18h/18h30
- Lieu : centres d'hébergement définis suite à l'appel d'offre de la Mairie de Bordeaux et agréés par l'Education Nationale.
- Temps partagé : enseignement scolaire, 20h de ski, 3 sorties pédagogiques et animations en soirées.
- Mise à disposition du matériel nécessaire aux activités.
- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.
- Participation financière des familles en fonction du quotient familial.
- Trousseau, vêtements et effets personnels fournis par les familles.
- **Envoi de la candidature** à la Direction de l'Education, de la Petite enfance et de la Famille de la Ville de Bordeaux **avant le 3 juin 2015**.
- Candidatures déposées par les écoles via l'application **COEMEDIA** jusqu'au **3 juin 2015**.
- Sélection des classes par une commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale /Mairie de Bordeaux.
- Réunion de préparation **obligatoire** (dans le courant du 1^{er} trimestre).

Objectifs de l'action

- Apprentissage et pratique du ski
- Découverte du milieu montagnard
- Vie en collectivité

Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux

Laetitia Desmarchais, Direction de l'Education, service Administration générale
l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr , 05 56 10 20 35

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

CLASSES VERTES

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

Dominantes spécifiques

Maternelle :

- Devenir élève : Coopérer et devenir autonome.
- Découvrir le monde : Découvrir les objets, la matière et le vivant.
- Agir et s'exprimer avec son corps : Pratiques d'activités physiques libres ou guidées (activités d'orientation)

Apprentissages fondamentaux CP :

- Découvrir le monde : Se repérer dans l'espace et le temps – Découvrir le monde du vivant, de la matière et des objets.
- Instruction civique et morale : Acquérir progressivement un comportement responsable et devenir plus autonome.
- EPS : Adapter ses déplacements à différents types d'environnement (activités d'orientation)
-

Public concerné

En priorité les classes de Grande Section et de Cours Préparatoire d'un même groupe scolaire public qui s'inscrivent dans un projet commun pour favoriser la liaison GS/CP et la continuité des apprentissages.

Candidature ouverte ensuite par ordre de priorité aux regroupements de classes des écoles publiques de la Ville de Bordeaux, MS-GS/CP ou GS/CP-CE1 puis aux classes de cycle 2 de la GS au CE1 qui constituent des binômes. Un projet pour quatre niveaux de classes consécutifs n'est pas éligible.

ATTENTION : Toute demande individuelle ne sera pas retenue. Les enseignants s'engagent à donner suite à leur demande au cours de l'année scolaire suivante, dans le cas d'avis positif donné par la commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale / Mairie de Bordeaux.

Modalités d'organisation

Lieu : les Classes Vertes de la Ville de Bordeaux, structure municipale située près du Bois de Bordeaux au Lac.

1) Séjours sans nuitée de septembre à juin :

- **1 séjour de 3,5 jours au cours du 1^{er} ou du 2^{ème} trimestre –**

Remarque spécifique : Le jour du TAP de l'école élémentaire, le retour à l'école se fait avant 14H30.

- **1 séjour de 2 jours en complément au cours du 3^{ème} trimestre.**
- Départ de l'école à 9h00 et retour à l'école à 16h00.

- Un intervenant du Jardin Botanique est mis à disposition des écoles pendant le séjour.

Il propose également des actions autour du Développement Durable, de l'Ecologie et du jardinage en lien avec les projets pédagogiques des enseignants.

- Présence de 2 agents municipaux.

- Restauration sur site.

- Prise en charge (écoles/classes vertes) du transport par la Direction de l'Education de la Petite Enfance et de la Famille.

- Matériel mis à disposition : livres, cassettes vidéo et/ou outils pédagogiques (presses pour herbarium, girouette, cartes, etc...) et ordinateur.

2) Modalités techniques :

Envoi de la candidature à la Direction de l'Education, de la Petite enfance et de la Famille de la Ville de Bordeaux, avant le **3 juin 2015**.

Candidatures déposées par les écoles via l'application **COEMEDIA** jusqu'au **3 juin 2015**.

Sélection des classes par une commission mixte Direction des Services de l'Education Nationale / Mairie de Bordeaux.

3) Conditions de participations :

- Réunion préparatoire **obligatoire** sur site en septembre.

- Réunion de préparation spécifique au séjour pour préparer le projet pédagogique en lien avec le Jardin Botanique.
- Valorisation des séjours : exposition de travaux d'élèves pour l'ensemble des classes participantes (lieu à déterminer).

Objectif de l'action

Développer des apprentissages à partir d'un projet commun autour de la découverte de la nature et du jardinage à des périodes différentes de l'année. Favoriser la continuité des apprentissages.

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

Laetitia Desmarchais, Direction de l'Education, service Administration générale
l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr , 05 56 10 20 35

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

SEJOURS SKI - 5 JOURS

Références aux programmes de l'école élémentaire

Domaines spécifiques

- EPS : Adapter ses déplacements à différents types d'environnement (activités de glisse)
- Sciences expérimentales et technologie : Etres vivants dans leur environnement – Objets techniques
- Culture Humaniste / Géographie : Des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves – Produire en France – 1^{ère} approche du développement durable
- Instruction civique et morale : contraintes de la vie collective, responsabilité de ses actes et de son comportement, règles de sécurité

Public concerné

14 classes de CM2 ou CM1/CM2 ou CM1 (si candidature groupée avec le CM2) des écoles publiques de la Ville de Bordeaux, avec priorité accordée aux classes de CM2.

L'engagement de l'enseignant et de l'école est ferme et définitif une fois l'avis positif donné par la commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale / Mairie de Bordeaux.

Modalités d'organisation

4 séjours de 5 jours entre janvier et février 2016 :

- 1^{er} séjour : du lundi 11 au vendredi 15 janvier 2016
- 2^{ème} séjour : du lundi 18 au vendredi 22 janvier 2016
- 3^{ème} séjour : du lundi 25 au vendredi 29 janvier 2016
- 4^{ème} séjour : du lundi 01 au vendredi 05 février 2016

Départ le lundi à 7h/7h30 de l'école - Retour le vendredi vers 18h/18h30.

Lieu : Centres d'hébergement définis suite à l'appel d'offre de la Mairie de Bordeaux et agréés par l'Education Nationale.

12h de ski, une sortie pédagogique et deux animations en soirées.

Mise à disposition du matériel nécessaire aux activités.

Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Participation financière des familles en fonction du quotient familial.

Trousseau, vêtements et effets personnels fournis par les familles.

Envoi de la candidature à la Direction de l'Education, de la Petite enfance et de la Famille de la Ville de Bordeaux **avant le 3 juin 2015.**

Candidatures déposées par les écoles via l'application **COEMEDIA jusqu'au 3 juin 2015.**

Sélection des classes par une commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale / Mairie de Bordeaux.

Réunion de préparation **obligatoire** (dans le courant du 1^{er} trimestre).

Objectifs de l'action

Apprentissage et pratique du ski

Découverte du milieu montagnard

Vie en collectivité

Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux

Laetitia Desmarchais, Direction de l'Education, service Administration générale

l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr , 05 56 10 20 35

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :

ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

SEJOURS ENVIRONNEMENT A LA MONTAGNE - 5 JOURS

Références aux programmes de l'école élémentaire

Domaines spécifiques :

- EPS : Adapter ses déplacements à différents types d'environnement (activité support « raquette à neige »).
- Sciences expérimentales et technologie : approche sensible de la nature, responsabilité face à l'environnement, au monde vivant et à la santé, approche du développement durable / Les êtres vivants dans leur environnement.
- Culture Humaniste / Géographie : Des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves – Produire en France.
- Instruction civique et morale : contraintes de la vie collective, responsabilité de ses actes et de son comportement, règles de sécurité.

Public concerné

4 classes de cycle 3, du CE2 au CM2 des écoles publiques de la Ville de Bordeaux.

L'engagement de l'enseignant et de l'école est ferme et définitif une fois l'avis positif donné par la commission mixte DSDEN/Mairie de Bordeaux.

Modalités d'organisation

- **Séjour de 5 jours du lundi 7 au vendredi 11 mars 2016.**
- Départ le lundi à 7h/7h30 de l'école - Retour le vendredi vers 18h/18h30.
- Sorties raquettes (ou pédestres), découverte du milieu (faune et flore avec lecture de paysage), visites, animations en soirées.
- Lieu : Centres d'hébergement définis après appel d'offre de la Mairie de Bordeaux, agréés par l'Education Nationale.
- Présence d'un personnel qualifié et agréé annuellement par la Direction des services de l'Education Nationale.
- Mise à disposition du matériel nécessaire aux activités.
- Participation financière des familles au-séjour en fonction du quotient familial.
- Trousseau et effets personnels fournis par les familles.

- **Envoi de la candidature** à la Direction de l'Education, de la Petite enfance et de la Famille de la Ville de Bordeaux **avant le 3 juin 2015.**
- Candidatures déposées par les écoles via l'application **COEMEDIA** jusqu'au **3 juin 2015.**
- Sélection des classes par une commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale / Mairie de Bordeaux.
- Réunion préparatoire **obligatoire** (dans le courant du 1^{er} trimestre).

Objectifs de l'action

- Découvrir et comprendre le milieu naturel montagnard, les actions de l'Homme sur ce milieu, dans leurs évolutions passées, présentes et futures (3 demi-journées de sorties pédagogiques).
- Pratiquer l'activité physique « raquettes à neige » : apprentissage et moyen de déplacement (4 demi-journées de randonnée).
- Vivre en collectivité.

Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux

Laetitia Desmarchais, Direction de l'Education, service Administration générale
l.desmarchais@mairie-bordeaux.fr , 05 56 10 20 35

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

Approche de la Propreté Urbaine Education au développement durable

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Maternelle : [...] Ils sont sensibilisés aux problèmes de l'environnement.
 - Cycle 2 : [...] Ils apprennent à respecter l'environnement.
 - Cycle 3 : [...] Familiarisés avec une approche sensible de la nature, les élèves apprennent à être responsables face à l'environnement, au monde vivant [...]. Ils comprennent que le développement durable correspond aux besoins des générations actuelles et futures.
Le programme de géographie contribue, avec celui des sciences, à l'éducation au développement durable.
- Géographie : un sujet d'étude au choix permettant une première approche du développement durable :
[...] les déchets (réduction ou recyclage)
- Sciences expérimentales : La matière / Les déchets : réduire, réutiliser, recycler.
- Education civique et morale : [...] prendre conscience des liens qui existent entre la liberté personnelle et les contraintes de la vie sociale

Public concerné

- Classes de Cycle 2 et de Cycle 3 des écoles de la Ville de Bordeaux.
- Ouverture éventuelle aux classes des écoles maternelles dans le cadre d'un projet spécifique.*

Modalités

Dans le cadre du projet de classe, une intervention des services de la propreté de la Ville peut être envisagée. Elle impliquera :

- un temps de préparation à l'intervention : rencontre préalable entre le responsable du service de la propreté et l'enseignant titulaire de la classe,
- un temps d'intervention (d'une durée maximum de 2 heures) : présentation de l'action du service propreté (diaporama, film vidéo, démonstration du travail des agents dans la rue à proximité de l'école), rencontre éventuelle avec les agents de la propreté (échange préparé et mené par les élèves de la classe).

L'action pourra être mise en œuvre en particulier à l'occasion des animations de quartiers intitulées « Semaine de la Propreté » qui sont proposées par la Ville dans le cadre de l'Agenda 21.

Descriptif de l'action Perspectives Finalités

L'action vise essentiellement à travailler en classe autour :

- de la problématique des déchets : dégradation, recyclage, stockage, dangerosité...gestion collective et individuelle,
- des retombées environnementales de l'activité humaine y compris l'impact sur l'hygiène et la santé de l'homme,
- du traitement des déchets à travers l'histoire et dans le monde.

Des visites peuvent être envisagées (site de tri sélectif, déchetterie, centre de recyclage...).

L'action permettra aussi aux élèves d'aborder les points suivants :

- connaissance et respect de la rue,
- sensibilisation à la propreté et aux gestes propres,
- démarche citoyenne et environnementale,
- lien entre le comportement citoyen et le travail des agents de la propreté.

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Monsieur Eric Duranton
Direction de la Proximité Territoriale/ Service Propreté Urbaine
Tel : 05 56 10 33 31 ; e.duranton@mairie-bordeaux.fr
66, rue Giacomo Matteotti 33100 Bordeaux

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

La ville en construction(s)

Références aux programmes de l'école primaire

Sciences expérimentales et technologie :

- Identifier diverses sources d'énergie utilisées dans le cadre de l'école ou à proximité
- savoir que l'utilisation d'une source d'énergie est nécessaire pour chauffer, éclairer, mettre en mouvement
- Connaître différentes énergies, leur source et savoir que certaines sont épuisables
- Classer les énergies selon qu'elles soient ou non renouvelables
- Comprendre l'impact de l'activité humaine sur l'environnement

Besoins en énergie, consommation et économies d'énergie

- Comprendre la notion d'isolation thermique
- Comprendre et mettre en œuvre des gestes citoyens pour faire des économies d'énergie dans les situations de la vie quotidienne

Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle s'appuyant sur le patrimoine

- Comprendre que l'architecture organise un espace à un moment donné
- Se familiariser avec les lieux artistiques et patrimoniaux
- Etablir des liens et distinctions fondés entre des œuvres de même époque ou d'époques différentes

Public concerné

- 8 classes de cycle 3 des écoles de la Ville de Bordeaux

Modalités d'organisation

La journée – conçue en partenariat entre le Centre des Classes Citadines et la Maison écocitoyenne de Bordeaux – alterne 2 temps complémentaires : un parcours urbain accompagné d'une enseignante du Centre des Classes Citadines et une animation à la Maison écocitoyenne.

Cependant, les classes qui ne seraient intéressées que par le parcours urbain du Centre des Classes Citadines ou l'animation à la Maison écocitoyenne peuvent prendre contact avec l'un ou l'autre.

En cas d'éloignement, le Centre des Classes Citadines peut mettre à disposition des classes une salle de repas.

Objectifs de l'action

Son objectif est de conduire les élèves à s'interroger sur les impacts de l'habitat sur l'environnement. Ils sont amenés à comprendre que des pratiques de constructions réfléchies et plus écologiques sont non seulement nécessaires mais possibles : la maîtrise de l'énergie, les matériaux utilisés, la forme des bâtiments, la gestion de l'eau. Sensibilisés aux choix qui président à toute construction—choix technique, esthétique, environnemental – les élèves pourront être en mesure de porter un regard différent sur les bâtis qui les entourent et poser un regard critique sur leur propre environnement. Cette action se déroule en 2 temps :

- Le parcours urbain sur des sites spécifiques de la ville, alliant une approche sensible et une approche réflexive : percevoir la volumétrie et les formes extérieures d'un bâtiment dans un site pour en comprendre l'implantation permet d'approcher différents matériaux de construction, leur histoire notamment : BEPOS, la cité Municipale; mixité de façades : rue des Palanques ; impasse Birouette et enfin façade médiévale, rue Pilet.

- L'animation à la Maison écocitoyenne permet de comprendre l'évolution de l'habitat traditionnel à moderne avec l'exemple de matériaux emblématiques, leur histoire, et leurs caractéristiques écologiques.

Après avoir découvert l'influence du milieu sur les habitations (géographie), les élèves découvriront une histoire de la construction à Bordeaux (19^{ème}-21^{ème} siècles). Enfin, ils s'interrogeront sur les moyens de faire évoluer la construction vers l'habitat écologique en s'appuyant sur l'exemple concret de la Maison écocitoyenne (rénovation écologique).

Référent de l'action à la Ville de Bordeaux

Maison Eco-Citoyenne de Bordeaux : Mmes DEVEAUD et NOELL

a.noell@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :

ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

Mon école, outil d'éducation au développement durable

Référence aux programmes de l'école élémentaire et au socle commun

Au Cycle 3, « les élèves doivent mettre en œuvre un sujet d'étude au choix permettant une première approche du développement durable, en relation avec le programme de sciences expérimentales et de technologie et de géographie ».

Le socle inclut la connaissance de « l'impact sur l'environnement de nos activités techniques », fait référence à une attitude « responsable » de la part des élèves face à « l'environnement, au monde vivant, à la santé », et mentionne le développement durable comme un moyen de « comprendre l'unité et la complexité du monde ».

Public concerné

3 classes (maximum) de cycle 3 des écoles élémentaires de la Ville de Bordeaux

Durée, modalité d'organisation

- Programmation annuelle autour de l'eau, de l'énergie et des déchets.

La Délégation au Développement Durable de la Ville Bordeaux met à disposition un intervenant technique pour chaque classe inscrite. Celui-ci interviendra à raison de 3 X 1H30 tout au long de l'année dans les classes, réparties comme suit :

- 1H30 pour le lancement,
- 1H30 pour le suivi,
- 1H30 pour le bilan.

Les enseignants concernés se verront proposer un temps pédagogique à la maison écocitoyenne pour envisager la mise en œuvre de leur projet au sein de la classe.

Descriptif de l'action, perspective, finalité

Objectif et finalité :

L'objectif est d'associer les élèves à une démarche d'Agenda 21 conformément à la circulaire N°2007-077 DU 29-3-2007 qui recommande de « multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les écoles » en mentionnant le fait que « ces démarches nécessitent aussi que soient établis et développés des partenariats étroits avec les collectivités territoriales qui ont souvent dans ce domaine un important rôle d'impulsion ». Dans le respect des programmes scolaires de 2008, les élèves pourront acquérir des connaissances et des méthodes qui leur permettront de se situer dans leur environnement et d'y agir de manière responsable, en partant de leur bâtiment scolaire comme support pédagogique.

Cette action permet aux élèves de s'engager dans une démarche éco-citoyenne autour de l'eau et de l'énergie et des déchets. Ceux-ci s'intéressent aux flux entrants et aux flux sortants au sein de leur école. Flux entrants : consommation d'eau, de fournitures scolaires, de denrées alimentaires, d'énergie pour le chauffage... Flux sortants : adduction des eaux, chaleur dissipée, déchets produits par l'école...

Descriptif de l'action et perspective :

- Etablissement du diagnostic environnemental quantifiable sur l'eau, l'énergie et les déchets avec l'aide d'un technicien mis à disposition par la Mairie de Bordeaux.
- Exploitation des données récoltées avec l'aide d'un technicien mis à disposition par la Mairie de Bordeaux et réflexion sur les actions à mener pour améliorer la gestion et l'exploitation du bâtiment scolaire et des comportements au quotidien.
- Mise en place d'actions prédéfinies au sein de l'école.
- Contrôle du suivi, bilan et valorisation des actions, notamment auprès des familles.

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Patrick FAUCHER

Directeur de la délégation au développement durable de la Ville de Bordeaux

p.faucher@mairie-bordeaux.fr – tél : 05.56.10.14.17

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :

ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

Durable des Villes et durable des champs à la maison écocitoyenne

Référence aux Programmes de l'école élémentaire et au Socle Commun

Programmes de Cycle 3 :

Le programme de géographie contribue, avec celui des sciences, à l'éducation au développement durable.

Géographie : des réalités locales à la région où vivent les élèves :

- les paysages de village, de Ville ou de quartier,
- un sujet d'étude au choix permettant une première approche du développement durable, en relation avec le programme de sciences expérimentales et de technologie : l'eau dans la commune.

Sciences expérimentales et technologie :

- la matière : l'eau, une ressource,
- l'unité et la diversité du vivant, présentation de la biodiversité,
- les êtres vivants dans leur environnement.

Programmes de Cycle 2 :

Pratiques artistiques et Histoire des arts :

- usage d'un vocabulaire précis permettant l'expression des sensations, émotions, préférences et goûts.
- pratique diversifiée de l'expression plastique, du dessin et des images fixes ou mobiles.
- références culturelles liées à l'histoire des arts.

Le **Socle commun** inclut la connaissance de « l'impact sur l'environnement de nos activités techniques », fait référence à une attitude « responsable » de la part des élèves face à « l'environnement, au monde vivant, à la santé », et mentionne le développement durable comme un moyen de « comprendre l'unité et la complexité du monde ».

Public concerné

6 classes (maximum) de cycle 2 & 3 des écoles élémentaires de la Ville de Bordeaux.

Remarque : 6 classes de cycle 2 & 3 des écoles élémentaires rurales de Gironde (hors Métropole de Bordeaux) participent également à l'action.

Priorité aux classes en Education Prioritaire et aux classes non inscrites dans un autre projet.

Durée, modalités d'organisation

- Une formation de 3H sera proposée aux enseignants retenus. Elle aura lieu le 19 novembre 2014.

L'ensemble des documents pédagogiques sera mis en ligne.

- Une journée de valorisation aura lieu en fin d'année scolaire à la Maison Ecocitoyenne.

→ Elle sera consacrée à la valorisation des travaux des élèves.

→ Les enseignants pourront déposer les productions de leurs élèves à la Maison Ecocitoyenne jusqu'aux vacances de printemps 2015. Les productions seront installées dans la semaine qui précède la journée de valorisation.

→ Des activités spécifiques, en lien avec les axes de travail, seront proposées aux classes participantes.

→ La Ville de Bordeaux accueillera les classes à la Maison Ecocitoyenne, en présence de ses animateurs.

Le Centre des classes citadines assurera la prise en charge des transports des élèves HORS CUB. La ville de Bordeaux assurera la prise en charge du transport des élèves de Bordeaux sur les sites prévus en visite lors de la journée de valorisation.

Cette action implique de travailler avec la classe sur plusieurs mois au cours de l'année scolaire.

L'enseignant s'engage à participer au projet s'il est retenu par une commission mixte Direction des Services de l'Education Nationale/Mairie de Bordeaux.

La formation s'inscrit dans le plan d'animations pédagogiques des enseignants dont la candidature a été retenue après décision de la commission mixte.

Descriptif de l'action, perspective, finalité

1) Les élèves sont invités à questionner l'environnement proche de leur école autour de l'axe de travail :
L'eau dans l'environnement proche de mon école.

Ce travail conduit au développement d'une réflexion dont les traces sont formalisées sous forme d'affiches, de maquettes, de réalisations plastiques ou numériques présentables lors de la journée de valorisation.

2) A travers la déclinaison de cet axe de travail :

- les élèves des écoles urbaines tentent de se représenter la présence de l'eau au sein de l'environnement de leurs pairs issus des écoles rurales et inversement. Ils pourront à cet effet s'engager dans une correspondance scolaire.
- les élèves questionnent la présence de l'eau dans d'autres environnements que le leur ou celui d'une des classes de leurs pairs (ex : problèmes générés par l'eau dans d'autres pays, impacts du réchauffement climatique sur l'accès à l'eau, traitement de l'eau dans les pays en voie de développement...).

3) Ce travail implique les élèves dans des productions d'hypothèses et de recherches dont les traces seront formalisées sous diverses formes (affiches, maquettes, réalisations plastiques, photos...). Les productions seront présentées lors de la journée de valorisation. Elles seront assorties de plusieurs ateliers proposés aux autres élèves à cette occasion.

4) La confrontation des productions réalisées donnera lieu à des échanges entre élèves « des Villes » ou « des champs » à l'occasion de la journée de valorisation, en fin d'année scolaire 2014/2015.

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Anaïs NOELL –
Maison Ecocitoyenne – Quai Richelieu
05 24 57 65 24 – a.noell@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

Initiation au jardinage à la Maison du Jardinier et de la nature en Ville

Références aux programmes de l'école élémentaire

A la fin de l'école maternelle, l'enfant est capable de connaître des manifestations de la vie animale et végétale, les relier aux grandes fonctions : croissance, nutrition, locomotion reproduction.

- Cycle 2 : Découvrir le monde – découvrir le monde du vivant, de la matière et des objets.
→ Les élèves repèrent les caractéristiques du vivant : naissance, croissance et reproduction ; nutrition et régimes alimentaires des animaux. Ils apprennent quelques règles d'hygiène et de sécurité personnelles et collectives. Ils comprennent les interactions entre les êtres vivants et leur environnement et ils apprennent à respecter l'environnement.

A la fin du CE1, l'élève est capable d'observer et décrire pour mener des investigations.

- Cycle 3 : Comprendre et décrire le monde réel, celui de la nature et celui construit par l'homme
→ Les élèves se familiarisent avec une approche sensible de la nature, apprennent à être responsables face à l'environnement, au monde du vivant. Ils comprennent que le développement durable correspond aux besoins des générations actuelles et futures.

Circulaire n°2015-018 du 4 février 2015 : Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018.

Public concerné

- Cycles 2 et 3 - classes du CP au CM2 (ouverture éventuelle aux classes de GS)

Modalités d'organisation

- L'action est proposée d'octobre à juin à raison de **quatre visites par an** (une visite à chaque saison) d'une **durée d'environ 1h30**, le matin ou l'après-midi.
- La maison du jardinier et de la Nature en Ville met à disposition des classes : une maison avec un atelier, un Tableau Blanc Interactif, des serres pour jardiner l'hiver, le parc Rivière et le potager pédagogique, du matériel de jardinage, des outils pédagogiques, des bulbes et des graines...
- Les classes sont accueillies par les jardiniers - animateurs du Parc Rivière.
- **La candidature s'effectue par le biais de l'application Coemedia. Elle est constituée d'un projet succinct. Une fiche pédagogique est à renseigner à cet effet.**
- **Le nombre de places limité implique la sélection des classes par une commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale /Ville de Bordeaux.**
- L'inscription vaut engagement à participer aux ateliers proposés. Les dates des animations sont définies entre les animateurs et l'enseignant. Suite à la validation par la commission mixte, une première prise de contact avec la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville est attendue pour une élaboration plus avancée du projet.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

Objectifs

- Faire découvrir le monde du vivant aux élèves à travers des ateliers proposés en fonction des saisons.
- Observer différentes manifestations du vivant (reproduction des êtres vivants, stades de développement...)
- Observer les interactions entre les êtres vivants (chaînes alimentaires, approche de la notion d'écosystème...).
- Sensibiliser les élèves à la notion de biodiversité et leur permettre d'acquérir progressivement un comportement responsable.
- **Aider à la mise en œuvre de coins nature dans toutes les écoles élémentaires de la ville de Bordeaux d'ici la rentrée 2016.**

Déroulement

- L'enseignant choisit quatre animations (une animation par saison) parmi les thématiques proposées par la Maison du Jardinier et de la Nature en Ville. Les thématiques peuvent varier avec les saisons.
- Certaines animations peuvent avoir lieu dans d'autres Parcs et Jardins de la Ville de Bordeaux, notamment pour les écoles éloignées du parc Rivière.
- Les enseignants préparent leurs élèves aux ateliers en prenant appui sur les ressources mises à disposition (Maison du jardinier et de la nature en Ville – Sites Direction des Services de l'Education Nationale et/ou de circonscription).
- L'exploitation des activités en classe donne lieu à la production de traces (cahier d'expérience, affiche, compte-rendu, montage photo, vidéo, audio...)
- En fin d'année les enseignants sont invités à réfléchir au sein de l'école aux prolongements à donner à cette action :
 - poursuite d'ateliers scientifiques au sein de l'école
 - poursuite de la participation aux ateliers du parc Rivière selon de nouvelles modalités ou de nouvelles thématiques, en relation avec les jardiniers.

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Maison du jardinier et de la nature en Ville – 05 56 43 28 90

maisondujardinier@mairie-bordeaux.fr

Séverine Bosq - s.bosq@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :

ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

Découverte du monde végétal et initiation au développement durable, à l'écocitoyenneté au Jardin Botanique

Référence aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

Cycle 1

Explorer le monde : découvrir différents milieux, découvrir le monde du vivant

- Reconnaître les principales étapes du développement d'un végétal,
- Connaître les besoins essentiels de quelques végétaux.

Cycle 2

Découverte du monde :

- Connaître des caractéristiques du vivant : naissance, croissance et reproduction ; nutrition
- Compréhension des interactions entre les êtres vivants et leur environnement pour le préserver
- Observer et décrire pour mener des investigations

Cycle 3

Sciences expérimentales et technologie : l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, les êtres vivants dans leur environnement.

Public concerné

- Les écoles maternelles et élémentaires de Bordeaux.

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Des animations ponctuelles et des projets (plusieurs rencontres avec les enfants, approfondissement des thèmes).
- Projets et animations définis en amont avec les enseignants en fonction de leur projet pédagogique.

- Déroulement des séances : en classe, dans les jardins (Jardin Public et Jardin Bastide) ou dans l'Atelier Vert (salle pédagogique du jardin botanique /rive droite).
- Les animations durent entre 45 min et 2h, voire une journée pour les événements particuliers.
- L'équipe du service pédagogique est composée de 4 animateurs.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- L'objectif de cette action est d'amener les enfants à découvrir la nature, le jardinage, la biodiversité, la protection de l'environnement tout au long de l'année, au fil des saisons à travers des expériences scientifiques, des observations, des recherches, des jeux, ...
- Le Jardin Botanique développe les projets scientifiques en utilisant au maximum la démarche d'investigation.
- Exemple de thèmes retenus : la dissémination des graines, la pollinisation, visite sensorielle, germination, le développement durable (recyclage de papier, cycle de l'eau, compost...), écosystèmes, biodiversité...

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Réjane LIMET, Jardin Botanique de Bordeaux,
rue Carde – 33100 Bordeaux. Tel : 05.56.14.23.63.
Mail : r.brun@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

Jean-François LAFONT, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique :
ce.03314527Z@ac-bordeaux.fr

➤ **EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Dans le cadre des programmes de l'école primaire, chaque élève doit aborder la plus grande variété possible d'activités sportives, que ce soit par un enseignement régulier de l'EPS ou des activités plus spécifiques.

La commune de Bordeaux met à disposition des écoles publiques, des moyens qui permettent la mise en œuvre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Ces installations sont utilisées par toutes les écoles dans le respect de programmations d'activités physiques et sportives qui assurent un enseignement complet de l'EPS et permettent une répartition équitable de l'usage des installations.

Par cette politique, la direction des services départementaux de l'Education Nationale de Gironde et la Ville de Bordeaux concourent à la mise en œuvre d'une politique éducative visant à l'épanouissement personnel des élèves.

ESCRIME

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Programmes de cycle 3
Conduire un jeu d'opposition individuel
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école et s'inscrire dans le parcours de l'élève.

Public concerné

- Classes de CM1 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux
- Priorité aux écoles de proximité

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Salle Nelson Paillou (52, rue de Kergomard) et Salle des Coqs Rouges (rue de Cursol)
- Pas de transport spécifique
- Au moins 10 séances d'1 heure d'activité effective, finalisées par une rencontre interclasse
- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- CM1 : acquisition des fondamentaux de l'activité
- CM2 : vers l'efficacité dans les assauts individuels et l'auto arbitrage
- Formation des enseignants préalable à l'activité (3h), organisée par le CPC EPS référent
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
(<http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/Bordeaux/ISSToutes/tabid/3530/language/Default.aspx>)

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction Sports ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

TENNIS DE TABLE

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Programmes de cycle 3
Conduire un jeu d'opposition individuel
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux
- Priorité aux écoles de proximité
- Pour les classes de proximité 2 classes par demi-journée (2 créneaux successifs)
- Une classe par demi-journée pour les écoles éloignées du site

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Salle du CAM, centre André Maginot
- Au moins 10 séances d'1h.
- Présence d'un personnel qualifié et agréé annuellement par le directeur académique des services de l'éducation nationale Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde.
- L'enseignant encadre seul un groupe
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Mise en oeuvre d'une unité d'enseignement d'au moins 10 séances qui permette aux élèves de s'affronter lors d'un tournoi en fin de période
- Formation des enseignants préalable à l'activité (3h), organisée par le CPC EPS référent
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
(<http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/Bordeaux/ISSToutes/tabid/3530/language/Default.aspx>)

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction Sports ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

PATINAGE

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Programmes de cycle 3
Se déplacer dans différents types d'environnement
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Patinoire de Mériadeck
- 8 à 11 séances en fonction de la disponibilité du lieu
- Séance d'une heure sur la glace, 45 minutes en pratique
- Présence d'un personnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde
- Transports organisés par la ville de Bordeaux (Bus ou Tickartes T B C)

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Projet pédagogique de l'enseignant
- Trois classes de différentes écoles simultanément présentes sur la glace
- 2 moniteurs présents pour les 3 classes
- Formation des enseignants préalable à l'activité (3h), organisée par le CPC EPS référent
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
(<http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/Bordeaux/ISSToutes/tabid/3530/language/Default.aspx>)

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction Sports ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

BMX

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Programmes de cycle 3 (Arrêté du 19-06-2008)
Se déplacer dans différents types d'environnement
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux
- Une classe par demi-journée
- Pour les classes de proximité 2 classes par demi-journée

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Piste de Bicross de la ville de Bordeaux,
- Au moins 10 séances pour permettre de vrais apprentissages si deux classes par ½ journée.
- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde
- L'enseignant est amené à encadrer seul un groupe
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.

Descriptif de l'action

- Mise en oeuvre d'une unité d'enseignement d'au moins 10 séances de 1h00
- Permettre aux élèves de réaliser le circuit en sécurité et à allure rapide
- Formation des enseignants préalable à l'activité (3h)
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
(<http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/Bordeaux/ISSToutes/tabid/3530/language/Default.aspx>)

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction Sports ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

GOLF

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Programmes de cycle 3
Réaliser une performance mesurée
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux
- Activité se déroulant en présence d'un public non scolaire.

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Golf de Bordeaux-Lac
- 12 séances de 2 h pour permettre de vrais apprentissages.
- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde
- L'enseignant encadre seul une demie classe
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.
- Rencontre scolaire en fin d'année
- Pas d'activité en janvier et février

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Mise en oeuvre une unité d'enseignement d'au moins 10 séances
- Permettre aux élèves de réaliser un parcours en autonomie.
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
(<http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/Bordeaux/ISSToutes/tabid/3530/language/Default.aspx>)
- Les apprentissages se terminent par une rencontre
- Formation des enseignants préalable à l'activité
 - Module préalable : une journée de formation pratique et pédagogique
 - Module optionnel : 10 séances de formation à la pratique de l'activité

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction Sports ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

VOILE

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Programmes de cycle 3
Se déplacer dans différents types d'environnement
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Classes de CM1 ou CM2 des écoles publiques de la ville de Bordeaux

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Centre de voile de Bordeaux-Lac
- Au moins 10 séances de 2h, pour permettre de vrais apprentissages.
- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde
- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.
- Possibilité d'organisation spécifique pour quatre écoles distantes du site : 4 journées complètes de formation sans nuitée au mois de juin.
- Pas d'activité en janvier et février

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Mise en oeuvre d'une unité d'enseignement d'au moins 10 séances
- Permettre aux élèves de réaliser un parcours en autonomie sur une embarcation à voile
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde (<http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/Bordeaux/ISSToutes/tabid/3530/language/Default.aspx>)
- Les élèves doivent avoir obtenu préalablement à l'activité, un test spécifique « activités nautiques »
- Formation de l'enseignant faite par le centre de voile :
 - Module préalable : 2 journées de formation pratique et pédagogique
 - Module optionnel : formation au permis côtier

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M Philippe Nouaillant (Service des Activités Sportives, Aquatiques et Nautiques)
☎ 05 56 10 27 62
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référents pédagogiques Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

COURSE D'ORIENTATION

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Programmes de cycle 3
Se déplacer dans différents types d'environnement
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Toutes classes des écoles de la Ville de Bordeaux

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- 14 sites cartographiés dont 3 parcours permanents (Plaine Colette Besson, Stade Stéhelin, Stade Promis).
- Mise à disposition de valises pédagogiques en dépôt dans l'école la plus proche de chaque site (plan, balises amovibles, photos numériques).

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Mise en œuvre d'une unité d'enseignement.
- Permettre aux élèves de réaliser un parcours en autonomie et en sécurité.
- Contenus à consulter sur le site pédagogique de la direction académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
(<http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/Bordeaux/ISSToutes/tabid/3530/language/Default.aspx>)

Référent de l'action à la mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction Sports ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référent pédagogique Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

PISCINES

- Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire
-
- L'activité répond aux programmes de l'Éducation Nationale.
- L'activité doit apparaître dans la programmation EPS de l'école.
- Une convention spécifique signée avec le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde précise l'ensemble des modalités d'organisation. (cf document en annexe)

- Public concerné
-
- Classes de CP, CE1 et CE2 des écoles publiques et privées sous contrat de la ville de Bordeaux.
-

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Piscines Tissot, Judaïque et Grand Parc à Bordeaux
- Au moins 36 séances de 45 minutes réparties sur trois années, pour permettre de vrais apprentissages et réparties en 4 périodes :
- CE1, CE2, CE1 et CP
- Une réunion préparatoire à l'activité en présence des responsables des structures et des CPC EPS référents.
- Les personnels qualifiés mis à disposition pour l'aide aux enseignements sont agréés annuellement par le directeur académique des services de l'éducation nationale DSDEN de la Gironde.
- L'enseignant encadre seul un groupe.
- Le matériel pédagogique est mis à disposition dans chaque piscine.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- 4 périodes d'enseignement de 7 à 9 séances, permettent aux élèves de construire les compétences attendues dans l'enseignement de la natation à l'école conformément aux programmes et circulaires.

Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux

- M Philippe Nouaillant (Service des Activités Sportives, Aquatiques et Nautiques)
☎ 05 56 10 27 62
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référent pédagogique Education Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LA PRATIQUE DE L'EPS AU QUOTIDIEN

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

- Les activités répondent aux programmes de l'Éducation Nationale
- Les activités doivent apparaître dans la programmation EPS de l'école.

Public concerné

- Les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat de la Ville de Bordeaux
- Priorité aux écoles publiques de proximité.

Durée, modalités d'organisation (lieux...)

- Tous terrains sportifs, gymnases et salles culturelles que la commune pourra mettre à disposition.
- Occupation pendant les périodes scolaires.
- Mise à disposition des installations mais pas du petit matériel nécessaire à l'activité.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

- Enseignement de l'EPS au quotidien.

Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux

- M. Grégoire Yachvili, Direction Sports ☎ 05 56 10 27 68
- Mme Sonia Redouani (Transports), Direction Éducation ☎ 05 56 10 27 11

Référent pédagogique de l'Éducation Nationale

Selon les écoles, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription :
Bordeaux-Bègles : Mme. Bénédicte LIEF : ce.0331454b@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Centre : M. Robert SAUVAGET : ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
Bordeaux Nord : Mme. Anne-Marie BEZIAN : ce.0331456D@ac-bordeaux.fr

➤ **L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

La Ville de Bordeaux et la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Gironde mettent en œuvre une politique commune d'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves de l'école primaire.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du développement de l'éducation artistique et culturelle, et de l'enseignement de l'histoire des arts, tout au long de la scolarité de l'élève.

Il se traduit, pour la Ville de Bordeaux, par un accès privilégié aux musées et aux structures culturelles offert à chaque écolier du département, et pour la DSDEN 33 par un dispositif de formation et d'accompagnement pédagogique, avec la participation d'enseignants mis à disposition des structures muséales.

Les actions reposent sur une double expérience sensible : la rencontre d'œuvres et d'artistes par la fréquentation des musées et des structures culturelles de la Ville et une pratique artistique effective dans le quotidien de la classe.

A travers une offre diversifiée et un parcours culturel et artistique cohérent avec les enjeux éducatifs de l'école, chacun pourra ainsi acquérir des connaissances et des repères fondateurs.

Un monument de A à Z Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (ciap)

Public Concerné : Cycles 3

Durée : 1 atelier de 2h sur site + 1 atelier de 2h en ville

Descriptif, perspectives, finalités

Autour d'un monument historique bordelais sélectionné conjointement par l'enseignant et l'équipe de médiation du ciap à partir d'une liste, les élèves participent à deux ateliers permettant de combiner travaux sur table et **lecture du bâti** en extérieur.

Un cycle complet s'organise autour de 3 temps :

- **Séance préparatoire (hors temps scolaire) :** visite enseignant du parcours permanent, rencontre préalable avec la médiatrice du ciap. Un **document d'accompagnement** et de préparation aux ateliers avec supports pour la classe sera fourni.

- **Atelier 1 (avec la classe) :** prépare la visite sur site (atelier 2) et se déroule dans l'espace pédagogique du ciap. Il prend appui sur différents éléments du parcours permanent (**projections, tables tactiles, maquettes, films et cartes**). Les élèves travaillent sur de l'iconographie et des images ou des documents issus des fonds d'archives patrimoniaux de la Ville qui introduisent le monument sélectionné. L'atelier se partage entre des moments d'autonomie et des travaux conduits par le médiateur (**constructions, collages, dessins, réalisations de maquettes, etc.**)

- **Atelier 2 (avec la classe) :** se déroule sur site, autour du monument sélectionné ; les élèves réutilisent les éléments acquis au cours de l'atelier 1. Ils pratiquent la **lecture du bâti** et la **lecture du paysage** à l'aide d'iconographies spécialement adaptées au cycle 3.

Objectifs de l'action

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local
- Eduquer au regard : découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...
- Comprendre des premières notions d'urbanisme en se déplaçant dans la ville, en découvrant l'évolution de Bordeaux et de son agglomération depuis l'Antiquité

Présentation du ciap

Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, présente un parcours permanent, exposé sur 250m², qui s'articule autour de quatre grands axes :

- l'histoire du développement urbain de Bordeaux
- son architecture et ses particularités
- la question de la protection du patrimoine et de son évolution
- l'aménagement en cours et à venir du territoire.

Modalités

IMPERATIF : réservation directe auprès du ciap (Marion Belleville - 05 24 99 60 25) :
(réservation des dates pour le cycle complet)

- Toute visite n'est possible que sur rendez-vous (du lundi au vendredi de 9h à 12h)
- Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA
- Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais
- Atelier préparé avec l'enseignant et conduit par un médiateur du ciap
- Possibilité d'utiliser le **tableau numérique interactif (TNI)** du ciap, dans l'espace pédagogique
- Dans certains cas, des **paires de jumelles sont fournies** gracieusement par le ciap pendant le temps de l'atelier

• **Tarifs et logistique :**

- tarif **gratuit** pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant
- **30 élèves maximum** sauf dérogation ou activités particulières
- des vêtements adaptés sont demandés pour l'atelier sur site et/ou à l'extérieur du ciap
- un déplacement en tram peut être à prévoir pour l'atelier en ville
- un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de l'atelier

**Références au socle commun de connaissances, de compétences et de culture
et aux programmes de l'école primaire**

Culture humaniste

- ouvrir l'esprit des élèves à la diversité et à l'évolution des civilisations, des sociétés, des territoires, des faits religieux et des arts ;
- acquérir des repères communs temporels, spatiaux, culturels et civiques pour être préparés à partager une culture européenne (connaissance d'œuvres architecturales majeures du patrimoine mondial) et commencer à comprendre l'unité et la complexité du monde ;
- développer la curiosité, le sens de l'observation et l'esprit critique ;
- permettre la rencontre sensible et raisonnée avec des œuvres considérées dans un cadre chronologique.

Histoire des arts

- porter à la connaissance des élèves des œuvres de référence qui appartiennent au patrimoine ou à l'art contemporain ;
- présenter ces œuvres en relation avec une époque, une aire géographique (sur la base des repères chronologiques et spatiaux acquis en histoire et en géographie), une forme d'expression (dessin, peinture, sculpture, architecture, arts appliqués), et le cas échéant une technique (huile sur toile, gravure...), un artisanat ou une activité créatrice vivante ;
- situer les élèves parmi les productions artistiques de l'humanité et les différentes cultures considérées dans le temps et dans l'espace. Confrontés à des œuvres diverses, ils découvrent les richesses, la permanence et l'universalité de la création artistique ;
- découverte d'un monument selon la proximité géographique ;
- éveiller la curiosité des élèves pour les chefs-d'œuvre ou les activités artistiques de leur ville ou de leur région.

TUIC

L'usage raisonné de l'informatique, du multimédia et de l'Internet permet à l'élève de s'informer, de se documenter et de faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement dans la plupart des situations d'enseignement.

Compétences attendues en fin de CM2 :

- Connaître quelques éléments culturels ;
- Lire et utiliser différents langages : cartes, croquis, graphiques, chronologie, iconographie ;
- Reconnaître et décrire des œuvres visuelles [...] : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique ;
- Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles [...],
- Inventer et réaliser des textes, des œuvres plastiques...
- Utiliser l'outil informatique pour s'informer, se documenter, présenter un travail, communiquer.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

Marion Belleville, Médiatrice, Bordeaux Patrimoine Mondial (ciap)
05.24.99.60.25

mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde :
ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, la fabrique urbaine Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (ciap)

Public Concerné : Cycles 3

Durée : 1 atelier de 2h sur site + 1 atelier de 2h en ville

Descriptif, perspectives, finalités

Comment se fabrique la ville? Quelles sont ses clefs de lecture? Qu'est-ce qu'un paysage urbain?

Bordeaux est inscrite au patrimoine mondial de l'humanité pour la qualité de son ensemble urbain. De quoi est-il constitué? Quelles en sont les composantes?

Centré autour du Port de la Lune, cet atelier propose de retracer l'histoire du développement urbain de Bordeaux, de l'Antiquité jusqu'aux grands projets du futur.

Un cycle complet s'organise autour de 3 temps :

- **Séance préparatoire (hors temps scolaire) :** visite enseignant du parcours permanent, rencontre préalable avec la médiatrice du ciap. Un **document d'accompagnement** et de préparation aux ateliers avec supports pour la classe sera fourni.

- **Atelier 1 (avec la classe) :** il prépare la visite sur site et se déroule dans l'espace pédagogique du ciap. Il prend appui sur différents éléments du parcours permanent (**projections, tables tactiles, maquettes, films et cartes**). Les élèves travaillent principalement sur des cartes et vues perspectives de Bordeaux (anciennes et récentes) dans une démarche de comparaison des différentes phases du développement urbain. L'atelier se partage entre des moments d'autonomie et des travaux conduits par le médiateur (**réalisations de cartes et de maquettes, collages, dessins, etc.**)

- **Atelier 2 (avec la classe) :** accompagné par le médiateur, il se déroule en ville ; les élèves réutilisent les éléments acquis au cours de l'atelier 1. Ils apprennent à lire le paysage urbain, à **déceler les traces du passé** et à **comprendre la ville d'aujourd'hui** avec ses nouveaux aménagements.

Objectifs de l'action

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local
- Eduquer au regard : découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...
- Comprendre des premières notions d'urbanisme en se déplaçant dans la ville, en découvrant l'évolution de Bordeaux et de son agglomération depuis l'Antiquité

Présentation du ciap

Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, présente un parcours permanent, exposé sur 250m², qui s'articule autour de quatre grands axes :

- l'histoire du développement urbain de Bordeaux
- son architecture et ses particularités
- la question de la protection du patrimoine et de son évolution
- l'aménagement en cours et à venir du territoire.

Modalités

IMPERATIF : réservation directe auprès du ciap (Marion Belleville - 05 24 99 60 25) :
(réservation des dates pour le cycle complet)

- Toute visite n'est possible que sur rendez-vous (du lundi au vendredi de 9h à 12h)
- Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA
- Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais

- Atelier préparé avec l'enseignant et conduit par un médiateur du ciap
- Possibilité d'utiliser le **tableau numérique interactif (TNI)** du ciap, dans l'espace pédagogique
- Dans certains cas, des **paires de jumelles sont fournies** gracieusement par le ciap pendant le temps de l'atelier

• **Tarifs et logistique :**

- tarif **gratuit** pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant
- **30 élèves maximum** sauf dérogation ou activités particulières
- des vêtements adaptés sont demandés pour l'atelier sur site et/ou à l'extérieur du ciap
- un déplacement en tram peut être à prévoir pour l'atelier en ville
- un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de l'atelier

**Références au socle commun de connaissances, de compétences et de culture
et aux programmes de l'école primaire**

Culture humaniste

- ouvrir l'esprit des élèves à la diversité et à l'évolution des civilisations, des sociétés, des territoires, des faits religieux et des arts ;
- acquérir des repères communs temporels, spatiaux, culturels et civiques pour être préparés à partager une culture européenne (connaissance d'œuvres architecturales majeures du patrimoine mondial) et commencer à comprendre l'unité et la complexité du monde ;
- développer la curiosité, le sens de l'observation et l'esprit critique ;
- permettre la rencontre sensible et raisonnée avec des œuvres considérées dans un cadre chronologique.

Histoire des arts

- porter à la connaissance des élèves des œuvres de référence qui appartiennent au patrimoine ou à l'art contemporain ;
- présenter ces œuvres en relation avec une époque, une aire géographique (sur la base des repères chronologiques et spatiaux acquis en histoire et en géographie), une forme d'expression (dessin, peinture, sculpture, architecture, arts appliqués), et le cas échéant une technique (huile sur toile, gravure...), un artisanat ou une activité créatrice vivante ;
- situer les élèves parmi les productions artistiques de l'humanité et les différentes cultures considérées dans le temps et dans l'espace. Confrontés à des œuvres diverses, ils découvrent les richesses, la permanence et l'universalité de la création artistique ;
- découverte d'un monument selon la proximité géographique ;
- éveiller la curiosité des élèves pour les chefs-d'œuvre ou les activités artistiques de leur ville ou de leur région.

TUIC

L'usage raisonné de l'informatique, du multimédia et de l'Internet permet à l'élève de s'informer, de se documenter et de faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement dans la plupart des situations d'enseignement.

Compétences attendues en fin de CM2 :

- Connaître quelques éléments culturels ;
- Lire et utiliser différents langages : cartes, croquis, graphiques, chronologie, iconographie ;
- Reconnaître et décrire des œuvres visuelles [...] : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique ;
- Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles [...],
- Inventer et réaliser des textes, des œuvres plastiques...
- Utiliser l'outil informatique pour s'informer, se documenter, présenter un travail, communiquer.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

Marion Belleville, Médiatrice, Bordeaux Patrimoine Mondial (ciap)

05.24.99.60.25

mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde : ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

Habiter Bordeaux de l'Antiquité à nos jours Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (ciap)

Public Concerné : Cycles 3

Durée : 1 atelier de 2h sur site + 1 atelier de 2h en ville

Descriptif, perspectives, finalités

Habitat collectif, individuel, ancien ou récent, **il y a plusieurs manières d'habiter une ville**. On compte par exemple plus de 10.000 échoppes à Bordeaux, mais certaines autres formes d'habitation sont moins connues. **Comment habitait-on Bordeaux dans l'Antiquité? Au Moyen-âge ou au XVIIIe siècle? Comment habite-t-on Bordeaux aujourd'hui?** Qu'en sera-t-il demain? Quels sont les matériaux utilisés dans les constructions à travers le temps? Autour d'une sélection de bâtiments représentant plusieurs types d'habitats, les élèves participent à deux ateliers permettant de combiner travaux sur table et lecture du bâti en extérieur.

Un cycle complet s'organise autour de 3 temps :

- Séance préparatoire (hors temps scolaire) : visite enseignant du parcours permanent, rencontre préalable avec la médiatrice du ciap. Un **document d'accompagnement** et de préparation aux ateliers avec supports pour la classe sera fourni.
- Atelier 1 (avec la classe) : il prépare à la visite sur site et se déroule dans l'espace pédagogique du ciap. Il prend appui sur différents éléments du parcours permanent (**projections, tables tactiles, maquettes, films et cartes**). Les élèves travaillent sur de l'iconographie et des images ou des documents issus des fonds d'archives patrimoniaux de la Ville se rapportant spécifiquement au logement et à l'habitat. L'atelier se partage entre des moments d'autonomie et des travaux conduits par le médiateur (**constructions, collages, dessins, réalisations de maquettes, etc.**)
- Atelier 2 (avec la classe) : il se déroule en ville, au cours d'une visite d'un quartier permettant de resituer chacun des types d'**habitat dans son contexte** (rue, ilot, etc.). Les élèves réutilisent les éléments acquis au cours de l'atelier 1. Ils pratiquent la lecture du bâti et la **lecture du paysage** à l'aide d'iconographies spécialement adaptées au cycle 3.

Objectifs de l'action

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local
- Eduquer au regard : découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...
- Comprendre des premières notions d'urbanisme en se déplaçant dans la ville, en découvrant l'évolution de Bordeaux et de son agglomération depuis l'Antiquité

Présentation du ciap

Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, présente un parcours permanent, exposé sur 250m², qui s'articule autour de quatre grands axes :

- l'histoire du développement urbain de Bordeaux
- son architecture et ses particularités
- la question de la protection du patrimoine et de son évolution
- l'aménagement en cours et à venir du territoire.

Modalités

IMPERATIF : réservation directe auprès du ciap (Marion Belleville - 05 24 99 60 25) :
(réservation des dates pour le cycle complet)

- Toute visite n'est possible que sur rendez-vous (du lundi au vendredi de 9h à 12h)
- Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA
- Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais
- Atelier préparé avec l'enseignant et conduit par un médiateur du ciap
- Possibilité d'utiliser le **tableau numérique interactif (TNI)** du ciap, dans l'espace pédagogique
- Dans certains cas, des **paires de jumelles sont fournies** gracieusement par le ciap pendant le temps de l'atelier

• **Tarifs et logistique :**

- tarif **gratuit** pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant
- **30 élèves maximum** sauf dérogation ou activités particulières
- des vêtements adaptés sont demandés pour l'atelier sur site et/ou à l'extérieur du ciap
- un déplacement en tram peut être à prévoir pour l'atelier en ville
- un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de l'atelier

**Références au socle commun de connaissances, de compétences et de culture
et aux programmes de l'école primaire**

Culture humaniste

- ouvrir l'esprit des élèves à la diversité et à l'évolution des civilisations, des sociétés, des territoires, des faits religieux et des arts ;
- acquérir des repères communs temporels, spatiaux, culturels et civiques pour être préparés à partager une culture européenne (connaissance d'œuvres architecturales majeures du patrimoine mondial) et commencer à comprendre l'unité et la complexité du monde ;
- développer la curiosité, le sens de l'observation et l'esprit critique ;
- permettre la rencontre sensible et raisonnée avec des œuvres considérées dans un cadre chronologique.

Histoire des arts

- porter à la connaissance des élèves des œuvres de référence qui appartiennent au patrimoine ou à l'art contemporain ;
- présenter ces œuvres en relation avec une époque, une aire géographique (sur la base des repères chronologiques et spatiaux acquis en histoire et en géographie), une forme d'expression (dessin, peinture, sculpture, architecture, arts appliqués), et le cas échéant une technique (huile sur toile, gravure...), un artisanat ou une activité créatrice vivante ;
- situer les élèves parmi les productions artistiques de l'humanité et les différentes cultures considérées dans le temps et dans l'espace. Confrontés à des œuvres diverses, ils découvrent les richesses, la permanence et l'universalité de la création artistique ;
- découverte d'un monument selon la proximité géographique ;
- éveiller la curiosité des élèves pour les chefs-d'œuvre ou les activités artistiques de leur ville ou de leur région.

TUIC

L'usage raisonné de l'informatique, du multimédia et de l'Internet permet à l'élève de s'informer, de se documenter et de faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement dans la plupart des situations d'enseignement.

Compétences attendues en fin de CM2 :

- Connaître quelques éléments culturels ;
- Lire et utiliser différents langages : cartes, croquis, graphiques, chronologie, iconographie ;
- Reconnaître et décrire des œuvres visuelles [...] : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique ;
- Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles [...],
- Inventer et réaliser des textes, des œuvres plastiques...
- Utiliser l'outil informatique pour s'informer, se documenter, présenter un travail, communiquer.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

Marion Belleville, Médiatrice, Bordeaux Patrimoine Mondial (ciap)
05.24.99.60.25 mediation.bpm@mairie-bordeaux.fr

Référent pédagogique Education Nationale

M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde : ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

CAPC Musée d'art contemporain de Bordeaux

Public concerné :

- Écoles maternelles et primaires.

Durée :

- 1 h 30 dans le lieu environ.

Modalités :

Visites gratuites en autonomie ou avec médiateur sur rendez-vous.

- Visites les mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis.
- Visite avec médiateur, dès 9h ; visite en autonomie dès 11h.
- **Toute visite n'est possible que sur rendez-vous auprès du Département des Publics. Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.**
- Préparation pour chaque exposition :
 - des RDV/enseignants gratuits à destination des enseignants sont programmés par le Département des Publics dès le mercredi après-midi suivant le vernissage.
 - un document d'aide à la visite et un document pédagogique d'accompagnement rédigé par l'enseignante mise à disposition du musée sont consultables sur les sites de la Direction des Services Départementaux de l'Inspection Académique de la Gironde (Ecolien) et du CAPC, mais aussi disponibles au **CAPC**.
<http://tice33.ac-bordeaux.fr/ecolien/arts/PartenairesCulturels/Musées/tabid/1737/language/fr-FR/Default.aspx>
www.capc.bordeaux.fr

Descriptifs, perspectives, finalités :

- Visite patrimoniale / découverte de l'Entrepôt : architecture du bâtiment, son évolution, sa restauration, ses fonctions successives.
- Visite patrimoniale / découverte des œuvres in situ : œuvres intégrées à la collection du musée, présentes de manière permanente dans des lieux choisis par leurs créateurs.
- Visite d'expositions temporaires : découverte de l'œuvre d'un artiste contemporain ou d'une problématique particulière liée à la création contemporaine.
- Emprunt des boîtes/expositions : ensemble du matériel éducatif produit par le **CAPC** musée d'art contemporain. Ce matériel est un outil original de communication et d'exploitation des diverses formes de la création contemporaine. Les boîtes/expositions sont proposées au prêt gratuit sur rendez-vous, hors vacances scolaires.
- Enseignante mise à disposition : Véronique Darmanté est présente au **CAPC** le mardi (9h/12h30 et 13h/16h), le mercredi (10h30/17h) et le jeudi (9h/12h30).

Les buts de ces différentes actions sont :

- rencontre avec une œuvre architecturale et son histoire
- découverte d'un musée
- apprentissage des règles de comportement dans un musée
- rencontre avec la culture et l'art contemporains
- sensibilisation à la démarche d'artistes contemporains ou à une problématique particulière liée à la création contemporaine
- sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des arts visuels

Références aux programmes de l'école primaire : (Voir encart "Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts" / BO n°32- 28 août 2008)

L'enseignement de l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique partagée. Il concerne tous les élèves. Il est porté par tous les enseignants. Il convoque tous les arts. Son objectif est de donner à chacun une conscience commune : celle d'appartenir à l'histoire des cultures et des civilisations, à l'histoire du monde.

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

→ CYCLE 1

Observer et décrire des œuvres du patrimoine

→ CYCLE 2

Effectuer une rencontre sensible avec des œuvres pour observer, décrire et comparer

Utiliser un vocabulaire précis pour exprimer des sensations, des émotions, des préférences et des goûts

→ CYCLE 3

Exprimer ses émotions et préférences face à une œuvre d'art, en utilisant ses connaissances

Reconnaître et décrire des œuvres étudiées : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique

Référents de l'action, contacts :

- Département des Publics : 05 56 00 81 78
 - Enseignante mise à disposition du musée : Véronique Darmanté, 05 56 00 64 19
v.darmante@mairie-bordeaux.fr
- M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde : ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

Cas d'école : **Eduquer autrement au patrimoine et à l'architecture** **autour de Cyprien Alfred-Duprat architecte**

Références au socle commun de connaissances, de compétences et de culture **et aux programmes de l'école primaire**

Culture humaniste

Permet de :

- enrichir la perception du réel, ouvrir l'esprit des élèves à la diversité et à l'évolution des civilisations, des sociétés, des territoires ;
- acquérir des repères communs temporels, spatiaux, culturels et civiques pour être préparés à partager une culture européenne (connaissance d'œuvres architecturales majeures du patrimoine mondial) et commencer à comprendre l'unité et la complexité du monde ;
- développer le sens de l'observation, l'esprit critique et une attitude de curiosité pour les productions patrimoniales,
- se nourrir des premiers éléments d'une initiation à l'histoire des arts par une rencontre sensible et raisonnée avec des œuvres.

Pratiques artistiques et histoire des arts :

Les arts visuels conjuguent pratiques diversifiées et fréquentation d'œuvres de plus en plus complexes et variées (architecture, arts numériques, bande dessinée...). Cet enseignement favorise l'expression et la création, contribue à l'enseignement de l'histoire des arts.

L'histoire des arts prend en compte six grands domaines artistiques considérés dans le temps et dans l'espace, dont les arts de l'espace (architecture, urbanisme), les arts du quotidien (véhicules, mobilier urbain...) et les arts du visuel (dessin, bande dessinée...).

Son enseignement permet de porter à la connaissance des élèves des œuvres de référence diverses qui appartiennent au patrimoine ou à l'art contemporain, de découvrir les richesses, la permanence et l'universalité de la création artistique ; d'éveiller la curiosité pour les chefs-d'œuvre de leur ville.

TUIC

L'usage raisonné de l'informatique, du multimédia et de l'Internet permet à l'élève de s'informer, de se documenter et de faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement dans la plupart des situations d'enseignement.

Compétences attendues en fin de CM2 :

- Connaître quelques éléments culturels ;
- Lire et utiliser différents langages : cartes, croquis, graphiques, chronologie, iconographie ;
- Reconnaître et décrire des œuvres visuelles [...] : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique ;
- Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles [...],
- Inventer et réaliser des textes, des œuvres plastiques...
- Utiliser l'outil informatique pour s'informer, se documenter, présenter un travail, communiquer.

Objectifs de l'action

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur Ville
- Sensibiliser à la préservation et à la conservation du patrimoine architectural local
- Eduquer au regard : Découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...
- Comprendre des premières notions d'urbanisme en se déplaçant dans la Ville, en découvrant l'évolution de Bordeaux et de son agglomération depuis le XVIII^e siècle.
- Acquérir des repères dans les domaines artistiques des « arts de l'espace » et « arts du visuel » à partir de la rencontre avec l'œuvre d'un architecte (Cyprien Alfred-Duprat).
- Utiliser des outils numériques pour s'informer, se documenter, créer (pratique artistique en arts visuels), produire, présenter un travail et communiquer.
- S'exprimer à l'oral comme à l'écrit dans un vocabulaire approprié et précis.

Public concerné

Enseignants des classes de **CM** des écoles de Bordeaux.

4 classes (maximum) équipées de TNI.

Priorité aux classes non inscrites dans un autre projet.

Modalités d'organisation

. Formation des enseignants en début d'année scolaire (3h, un mercredi après-midi) : visite des archives et de la Maison Cantonale, suivie d'un temps de travail aux archives municipales.

. Avec chaque classe :

- Visite des Archives municipales avec l'intervention du service éducatif,
- Visite de la Maison Cantonale avec l'intervention d'une médiatrice, guide-conférencière des villes et pays d'art et d'histoire,
- Collaboration de l'animateur de l'architecture et du patrimoine de la Ville de Bordeaux.
- Accompagnement du projet par le conseiller pédagogique arts visuels référent et, sur demande, du conseiller pédagogique TICE de la circonscription.

Cette action implique de mener un travail avec la classe sur plusieurs mois au cours de l'année scolaire.

L'enseignant s'engage à participer au projet dans sa totalité s'il est retenu par une commission mixte Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale /Mairie de Bordeaux.

La formation (6h déduites au total) s'inscrit dans le plan de formation annuel (pdf) des enseignants dont la candidature a été retenue après décision de la commission mixte.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

1. Avant les visites : Préparation de sa classe et création d'un horizon d'attente :

- avoir une première approche de la Ville, de ses diverses représentations (photos, plans, etc.),
- avoir pris connaissance des éléments sur le nouveau bâtiment des archives et son historique,
- avoir évoqué l'architecte Cyprien Alfred-Duprat (1876-1933).

2. Pendant les visites, sur sites :

. aux Archives municipales, avec les intervenants

- découvrir les Archives où sont conservées les œuvres de Cyprien Alfred-Duprat,
- découvrir le métier d'archiviste,
- rencontrer des œuvres originales à partir du fonds Cyprien Alfred-Duprat,
- assister à une démonstration d'une numérisation de documents,
- apprendre à observer et décrire un bâtiment.

. à la Maison cantonale à La Bastide (2 heures), avec la médiatrice du patrimoine :

- découvrir une construction de l'architecte Cyprien Alfred-Duprat,
- apprendre à observer et décrire un bâtiment (intérieur / extérieur),
- décrire les fonctionnalités d'un bâtiment public,
- apprendre à observer les détails décoratifs.

3. En classe :

- découvrir et utiliser le corpus C. Alfred-Duprat numérisé (plans et dessins originaux représentant ses réalisations publiques et privées, plusieurs projets pour Bordeaux non réalisés, propositions d'urbanisme pour le réaménagement des circulations et des espaces urbains),
- s'approprier la démarche de création de C. Alfred-Duprat,
- réaliser une production qui rende compte de la rencontre avec l'œuvre singulière de l'architecte bordelais Alfred-Duprat,
- utiliser différentes ressources (corpus C. Alfred-Duprat numérisé, exploitations des visites, recherches, mise en réseau avec les projets d'urbanisme bordelais actuels...),
- s'engager dans un cheminement créatif et des pratiques artistiques en arts visuels (dessin, photographie voire photomontages, aquarelle (aide technique du conseiller pédagogique) et/ou maquettes...) au service du projet spécifique des élèves et de la classe, finalisé par une exposition présentée avec les autres classes participantes*.

4. Tout au long du déroulement du projet :

- échange(s) par courriel avec les personnes ressources des structures culturelles (animateur de l'architecture et du patrimoine, archiviste, conseiller pédagogique arts visuels) : réponses à des demandes particulières et apports éventuels de ressources complémentaires,
- correspondance souhaitable avec les autres classes impliquées.

5. En fin d'année scolaire :

* Valorisation finale des découvertes, des connaissances et des réalisations sous la forme d'une exposition de productions de la classe dans les locaux du Centre d'interprétation de l'architecture du patrimoine (CIAP) de Bordeaux, Place de la Bourse.

Référent de l'action Mairie de Bordeaux

Jean-Cyril Lopez, Responsable des actions de médiation et de valorisation aux Archives municipales
jc.lopez@mairie-bordeaux.fr – Tel. : 05.56.10.25.86

Référent pédagogique Education Nationale

M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde : ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

Musée d'Aquitaine

Public Concerné : Maternelle et élémentaire

Durée : de 45 à 120 minutes selon les niveaux et en fonction des projets

Nature des expositions :

Le Musée d'Aquitaine présente l'histoire de Bordeaux et sa région de la préhistoire au XXe siècle.

➤ Les collections permanentes, exposées sur 5000m², sont présentées autour d'un parcours chronologique et thématique qui privilégie, selon les cas, la métropole, le bordelais ou les différents départements de l'Aquitaine.

➤ Pluridisciplinaires, les expositions temporaires s'articulent autour de thématiques archéologiques, historiques et ethnographiques. Le musée d'Aquitaine est également à la fois musée de Civilisation et musée de Société d'où son approche sur des sujets aussi contemporains.

Nature de l'Action culturelle :

Détails du programme des activités à demander au musée

Collections permanentes et expositions temporaires :

- Visite en autonomie
- Visite commentée
- Atelier plastique

Descriptif, perspectives, finalités :

Chaque visite est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture historique, archéologique, ethnographique et artistique, prenant en compte les objectifs suivants :

- Connaître un musée
- Rencontre avec la culture scientifique
- Apprendre à connaître et à comprendre des œuvres
- S'émerveiller
- Construire une première culture commune
- Apprendre à se comporter dans un lieu public patrimonial

Modalités :

Expositions temporaires et permanentes / Visite accompagnée ou en autonomie

➤ **Toute visite n'est possible que sur rendez-vous. Réservation directe au musée impérative. Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.**

- Le Musée se réserve le droit en cas de force majeure de modifier ou d'annuler la réservation,
- Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais.

➤ Préparation indispensable de chaque visite :

- visite de l'exposition, participation aux formations ou rencontre préalable avec les animateurs indispensables,
- une réunion de présentation à destination des enseignants est programmée le mercredi précédant le vernissage,
- un document d'accompagnement ou de préparation à la visite est à demander auprès de l'enseignant détaché en poste au musée,
- possibilité d'inscription à des formations sur réservations,
- rencontre avec les médiateurs culturels du Musée sur rendez-vous,
- rencontre avec l'enseignant détaché sur rendez-vous.

➤ Tarif et logistique

- Tarif gratuit pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé le cas échéant

- 30 élèves maximum sauf dérogation ou activités particulières,
- un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de la visite,
- Restauration impossible au sein du musée.

Références aux programmes de l'école primaire

➤ **Histoire**

Cycle 2

Être capable de :

- distinguer le passé récent du passé plus éloigné,
- identifier une information relative au passé en la situant dans une suite chronologique,
- être curieux des traces du passé et les questionner pour les interpréter avec l'aide du maître.

Cycle 3

Être capable de :

- distinguer les grandes périodes historiques, pouvoir les situer chronologiquement, commencer à connaître pour chacune d'entre elles différentes formes de pouvoir, des groupes sociaux, et quelques productions techniques et artistiques,
- savoir utiliser les connaissances historiques en éducation civique et dans les autres enseignements, en particulier dans le domaine artistique.

Avoir compris et retenu :

- une vingtaine d'événements et leurs dates (voir document d'application),
- le rôle des personnages et des groupes qui apparaissent dans les divers points forts, ainsi que les faits les plus significatifs, et pouvoir les situer dans leur période,
- le vocabulaire spécifique, pouvoir l'utiliser de façon exacte et appropriée.

➤ **Arts visuels**

Cycle 1

- tirer parti des ressources expressives d'un procédé donné,
- reconnaître des images d'origines et de natures différentes,
- identifier les principaux constituants d'un objet plastique,
- établir des rapprochements entre deux objets plastiques,
- dire ce qu'on voit, ce qu'on ressent, ce qu'on pense.

Cycle 2

- décrire et comparer des images en utilisant un vocabulaire approprié,
- établir des relations entre les démarches et procédés repérés dans les œuvres et sa propre production,
- reconnaître et nommer certaines œuvres d'artistes et les mettre en relation les unes par rapport aux autres (voir listes nationale et académique).

Référents de l'action :

➤ Chauveau Philippe
Responsable du service Médiation
culturelle
05-56-01-51-04

➤ Rabau Patrick,
Enseignant mis à disposition du musée
05-56-01-51-02
p.rabau@mairie-bordeaux.fr

➤ M. Ortali Richard,
Inspecteur de l'Éducation Nationale de la Gironde :
ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

Permanences enseignant détaché :

- les lundis et mardis toute la journée ainsi que le mercredi matin.

Musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux

Public concerné :

Ecoles primaires: cycles 1, 2, 3, en fonction des parcours proposés

Durée :

- De 45 mn à 1h30

Modalités d'organisation :

- Toute visite n'est possible que sur rendez-vous (lundi, mercredi matin, jeudi et vendredi de 9h30 à 16h30)
- Il est impératif de confirmer la demande de visite en remplissant une fiche de candidature dans l'application COEMEDIA (espace enseignant du site de l'IA 33)
- - Visite accompagnée d'un membre de l'équipe éducative du musée ou de l'enseignant détaché (+ atelier)
Ou
 - Visite en autonomie, menée par l'enseignant
- Préparation indispensable de chaque visite :
 - Une visite gratuite à destination des enseignants est programmée par le service des publics.
 - Une aide à la préparation de visite, le mercredi, de 9h30 à 12h00, sur inscription (*cf. planning annuel envoyé en début d'année*)
 - Un document de présentation est à retirer au préalable au musée, service des publics.
 - Un document pédagogique est rédigé par l'enseignant mis à disposition du musée (consultable sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale <http://tice33.ac-bordeaux.fr/ecolien/arts/PartenairesCulturels/Musées/tabid/1737/language/fr-FR/Default.aspx>)
 - Il est conseillé de rencontrer l'enseignant mis à disposition pour préparer sa visite.

Descriptif, perspectives, finalités :

Chaque visite est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture artistique et historique, prenant en compte les objectifs suivants :

- Connaître un musée
 - Apprendre à se comporter dans un musée
 - Se confronter à des œuvres patrimoniales ou contemporaines, apprendre à les connaître, à s'émerveiller
 - Construire une première culture commune
- Visite patrimoniale :
Découverte de la collection permanente : l'architecture extérieure et intérieure, l'art de vivre au XVIIIe et au XIXe siècles, le design au XXe siècle
 - Visite d'expositions temporaires :
Voir programmation consultable en juin sur le site du musée musad@mairie-bordeaux.fr et sur le site de l'Inspection Académique, accès par le portail de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale → Espace pédagogique → Ecolien → les ressources → éducation artistique → partenaires culturels → musées

Références aux programmes de l'école primaire : (Voir encart "Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts" / BO n°32- 28 août 2008)

L'enseignement de l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique partagée. Il concerne tous les élèves. Il est porté par tous les enseignants. Il convoque tous les arts. Son objectif est de donner à chacun une conscience commune : celle d'appartenir à l'histoire des cultures et des civilisations, à l'histoire du monde.

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

➔ CYCLE 1

Observer et décrire des œuvres du patrimoine.

➔ CYCLE 2

Effectuer une rencontre sensible avec des œuvres pour observer, décrire et comparer.

Utiliser un vocabulaire précis pour exprimer des sensations, des émotions, des préférences et des goûts.

➔ **CYCLE 3**

Exprimer ses émotions et préférences face à une œuvre d'art, en utilisant ses connaissances.
Reconnaître et décrire des œuvres étudiées : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique.

Référents de l'action

- | | |
|---|--|
| <p>➤ Caroline FILLON responsable du service des publics
c.fillon@mairie-bordeaux.fr
05 56 10 14 08</p> | <p>➤ Patrick RABAU, enseignant mis à disposition du musée (mercredi après-midi, jeudi toute la journée et vendredi matin)
p.rabau@mairie-bordeaux.fr
05 56 10 14 33</p> <p>➤ M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde :
ce.0332863H@ac-bordeaux.fr</p> |
|---|--|

Musée des Beaux- Arts de Bordeaux

Public concerné

Tous cycles de l'école primaire

Durée :

- 1h 30 dans les lieux environ

Modalités

- Toute visite n'est possible que sur rendez-vous.
- Il est impératif de confirmer la demande de visite en remplissant une fiche de candidature dans l'application COEMEDIA (téléchargeable dans l'espace enseignant du site de la DSDEN 33).

Visite en autonomie ou accompagnée sur la collection permanente :

- Préparation à la visite :
 - un document d'accompagnement pédagogique est disponible au service des publics et en ligne sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde : espace pédagogique → écolien → les ressources → éducation artistique → partenaires → musées en Gironde → les musées de la ville de Bordeaux → musée des Beaux-Arts et sur le site MUSBA.
<http://tice33.ac-bordeaux.fr/ecolien/arts/PartenairesCulturels/Musées/tabid/1737/language/fr-FR/Default.aspx>
<http://www.musba-bordeaux.fr/>
 - des visites de la collection sont programmées plusieurs fois durant l'année scolaire.
 - il est vivement conseillé de rencontrer l'enseignant en service au musée pour préparer sa venue.
 - un petit bloc de croquis intitulé « mon carnet » et des carnets pédagogiques sont distribués à chaque élève.

Visite en autonomie ou accompagnée des expositions temporaires :

- Préparation à la visite :
 - une présentation en direction des enseignants est organisée par le musée.
 - un document de présentation de l'exposition et un carnet de visite pour les élèves sont disponibles en téléchargement ou peuvent être retirés au service des publics.
 - des rendez-vous sont proposés par l'enseignant en service au musée. Il accueille les enseignants afin d'envisager les pistes pédagogiques.
 - Il rédige un dossier d'accompagnement pédagogique qu'il met en ligne sur le site de la DSDEN 33 ou MUSBA:
<http://tice33.ac-bordeaux.fr/ecolien/arts/PartenairesCulturels/Musées/tabid/1737/language/fr-FR/Default.aspx>
<http://www.musba-bordeaux.fr/>

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

Visite de la collection :

- La collection d'œuvres du XVI^e au XX^e siècles est exposée en permanence.
- Des parcours thématiques sont proposés au sein de la collection permanente :

-	<i>découverte du musée : les genres en</i>	-	<i>Parcours en Histoire de l'Art</i>
<i>peinture</i>		-	<i>Les oiseaux et les chouettes</i>
-	<i>le paysage</i>	-	<i>Les animaux de la forêt</i>
-	<i>la nature morte</i>	-	<i>Le ciel</i>
-	<i>le portrait</i>	-	<i>Le costume, bijoux et parures</i>
-	<i>Les scènes de genre</i>	-	<i>Égalité/inégalité</i>
-	<i>l'abécédaire des animaux</i>	-	<i>Les monstres</i>
-	<i>La sculpture</i>	-	<i>Architecture des jardins</i>
-	<i>Pierre Lacour</i>	-	<i>L'art moderne et l'art abstrait</i>
-	<i>La peinture d'Histoire</i>	-	<i>La composition</i>
-	<i>La mythologie</i>	-	<i>Le lieu musée</i>
-	<i>La lumière</i>	-	<i>Les peintres bordelais</i>
-	<i>Les arbres</i>	-	<i>Princes et princesses</i>
-	<i>Visite en espagnol</i>		

Ces parcours permettent de découvrir les différentes formes d'expression apparues au cours des siècles et comment le regard sur le monde change à travers les différents sujets traités.

Référents de l'action

Les élèves de l'école B. C. S. A., regardent les œuvres de la collection d'art de la ville de Bordeaux. Ils sont invités à leur parler de ces œuvres et de voir différents éléments plastiques, de se donner des repères historiques tout en questionnant leurs propres pratiques.

Les classes sont à DESIRÉS-BAPTISTE, enseignement primaire, Musée (cours adaptés en fonction de la classe)
jl.destruhaut@ac-bordeaux.fr

Mallettes thématiques :

Ces mallettes sont empruntables ou consultables au service des publics.

- *L'atelier du peintre*
- *Rosa Bonheur et les animaux*
- *Les couleurs*
- *Jeux de la Duchesse d'Angoulême*
- *De l'architecture à la peinture*
- *Le portrait (2 mallettes)*
- *Le paysage*
- *Détails*
- *Regards*
- *Anges*
- *Chaussures*

Mallettes chasse au détail :

Disponibles à l'accueil et utilisables dans les salles

- *Mains*
- *Enfants*
- *Bateaux*
- *Animaux*
- *Bijoux*
- *Architecture*

L'emprunt et l'utilisation de ces mallettes sont gratuits.

➤ **Visite des expositions temporaires :**

- Visites à caractère monographique ou mettant en évidence une période ou un mouvement artistiques. Un carnet de visite conçu à partir du parcours proposé, est remis à chaque élève (visite en autonomie ou accompagnée).

Pour chaque exposition temporaire un parcours adapté aux élèves est proposé. Il leur permet de s'interroger et de s'exprimer sur les aspects visuels et plastiques proposés par les œuvres. La richesse de la programmation permet de prolonger le questionnement d'une visite à l'autre.

Références aux programmes de l'école primaire

L'enseignement de l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique partagée. Il concerne tous les élèves. Il est porté par tous les enseignants. Il convoque tous les arts. Son objectif est de donner à chacun une conscience commune : celle d'appartenir à l'histoire des cultures et des civilisations, à l'histoire du monde. (Voir encart "Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts" / BO n°32- 28 août 2008)

Découvrir les lieux de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique

➔ CYCLE 1

Observer et décrire des œuvres du patrimoine

➔ CYCLE 2

Effectuer une rencontre sensible avec des œuvres pour observer, décrire et comparer

Utiliser un vocabulaire précis pour exprimer des sensations, des émotions, des préférences et des goûts

➔ CYCLE 3

Exprimer ses émotions et préférences face à une œuvre d'art, en utilisant ses connaissances

Reconnaître et décrire des œuvres étudiées : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique

M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde
ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

Muséum d'Histoire Naturelle de Bordeaux

En raison des travaux de rénovation du Muséum :

- **Intervention dans les classes : dispositif Muséum chez vous**
- **Expositions temporaires délocalisées dans d'autres structures municipales**

Public concerné : Primaire

Durée

- 1h20 min par classe pour les animations itinérantes
- 1 h à 2 h selon thématique et niveau pour les expositions temporaires délocalisées

Modalités : pour les expositions temporaires et permanentes

- Toute visite se fait sur rendez-vous.
- **Confirmation obligatoire de l'inscription en renseignant la fiche COEMEDIA.**
- L'animation dans les écoles est conduite par un médiateur scientifique (de l'association Amuséum). Certaines animations sont conduites en demi-groupes. Dans ce cas, un atelier est mené en autonomie par l'enseignant à partir de matériel fourni le temps de la visite.
- Préparation de visite :
 - Une réunion de présentation à destination des enseignants est proposée en début d'année concernant les animations itinérantes, puis éventuellement avant chaque vernissage d'exposition.
 - Un document pédagogique est rédigé conjointement par l'enseignant mis à disposition et par le conservateur du Muséum (consultable sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et remis ou adressé lors de la prise de rendez-vous). Il contient un descriptif détaillé de l'exposition, des pistes pédagogiques et des documents par niveau pour les élèves.
 - Il est conseillé de rencontrer l'enseignant mis à disposition pour préparer toute demande liée à un projet personnel.

Descriptifs, perspectives, finalités

Hors les murs seulement durant le temps de la rénovation du Muséum

- **Expositions et matériel pour ateliers :** malles pédagogiques en location.
 - *rencontre avec la culture scientifique*
 - *sensibilisation aux problématiques scientifiques et environnementales*
 - *sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des sciences*
- **Intervention dans les classes d'un animateur avec du matériel**
 - *rencontre avec la culture scientifique*
 - *sensibilisation aux problématiques scientifiques et environnementales*
 - *sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des sciences*

- Intervention dans les classes : 75 € par classe (tarif dégressif pour plusieurs classes sous certaines conditions)
- Visite d'expositions temporaires délocalisées : gratuité en autonomie, 30 € par classe en visite accompagnée par un animateur de l'association Amuséum
- Location de malle pédagogique : 80 € par semaine (enlèvement et restitution de la malle au Muséum à la charge de l'enseignant)

Références aux programmes de l'école primaire

• *Découverte du monde*

Cycle 1

- nommer les principales parties du corps humain et leur fonction, distinguer les cinq sens et leur fonction,
- reconnaître des manifestations de la vie animale et végétale et les relier à de grandes fonctions : croissance, nutrition, locomotion, reproduction
- repérer quelques caractéristiques des milieux,
- connaître et appliquer quelques règles d'hygiène du corps, de l'alimentation

Cycle2

- se repérer dans un environnement proche, s'orienter, se déplacer,
- distinguer le vivant du non vivant en se référant aux manifestations de la vie animale et végétale,
- observer, identifier et décrire quelques caractéristiques du vivant : naissance, croissance et reproduction ; nutrition et régimes alimentaires des animaux
- comprendre quelques caractéristiques du fonctionnement de son corps et quelques règles d'hygiène de vie,
- comprendre les interactions entre les êtres vivants et leur environnement et apprendre à respecter l'environnement
- être curieux des traces du passé,
- utiliser le dessin dans ses diverses fonctions,
- établir des relations entre les éléments d'une collection,

• *Sciences expérimentales et technologie*

Cycle 3

- poser des questions précises et cohérentes à propos d'une situation d'observation ou d'expérience,
- mettre en relation des données, en faire une représentation schématique, confronter observations réalisées et savoirs d'origine documentaire,
- rédiger un compte-rendu,
- utiliser le dessin dans ses différentes fonctions,
- comprendre l'unité et la diversité des fonctions du vivant, avoir une approche de la classification du vivant,
- comprendre les principes élémentaires des fonctions à partir de leur manifestation chez l'homme,
- comprendre le rôle et la place des vivants dans leur environnement : adaptation des êtres vivants aux conditions du milieu, notions de chaînes et réseaux alimentaires, rôle de l'homme.

Contacts

Service des publics : 05 56 48 29 86

Enseignant mis à disposition du musée :
Marie-Cécile Perrin
05 24 57 65 30 – Mperrin4@ac-bordeaux.fr

M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education
Nationale de la Gironde
ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

Bibliothèques municipales de la Ville de Bordeaux
(bibliothèque Mériadeck - bibliothèques de quartier- bibliothèque mobile)

Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire

Par ses **collections pluralistes et ses fonds divers**, la bibliothèque accompagne l'école sur de nombreuses missions, notamment pour développer la pratique de **la lecture**, assurer l'accès aux **différentes formes d'expression culturelle**, aux nouveaux supports et aux **technologies documentaires**, pour **former la personne et le citoyen** et développer **une culture humaniste**.

CYCLE 1

S'APPROPRIER LE LANGAGE

Échanger, s'exprimer

« Ils redisent de manière expressive des comptines et interprètent des chants qu'ils ont mémorisés. (...) racontent des histoires inventées, reformulent l'essentiel d'un énoncé entendu. »

Comprendre

« Grâce à la répétition d'histoires ou de contes adaptés à leur âge, classiques et modernes, ils parviennent à comprendre des récits de plus en plus complexes ou longs, et peuvent les raconter à leur tour. »

Progresser vers la maîtrise de la langue française

En manipulant la langue, en écoutant des textes lus, les enfants s'approprient les règles qui régissent la structure de la phrase, ils apprennent l'ordre habituel des mots en français.

DÉCOUVRIR L'ÉCRIT

Découvrir les supports de l'écrit

Les enfants découvrent les usages sociaux de l'écrit en comparant les supports les plus fréquents dans et hors de l'école (affiches, livres, journaux, revues, écrans, enseignes, ...). Ils apprennent à les nommer de manière exacte et en comprennent les fonctions. Ils observent et manipulent des livres, commencent à se repérer dans une page, sur une couverture.

Découvrir la langue écrite

Familiarisation avec le français écrit à travers les textes lus choisis pour la qualité de leur langue et la manière remarquable dont ils illustrent les genres littéraires auxquels ils appartiennent (contes, légendes, fables, poèmes, récits de littérature enfantine).

Rencontre avec des œuvres du patrimoine littéraire.

Contribuer à l'écriture de textes

Aborder le principe alphabétique

Fréquentation d'imagiers, d'abécédaires.

PERCEVOIR, SENTIR, IMAGINER, CRÉER

La voix et l'écoute : le répertoire de comptines et de chansons est issu de la tradition orale enfantine et comporte des auteurs contemporains, il s'enrichit chaque année.

CYCLE 2

La lecture de textes du patrimoine et d'œuvres destinés aux jeunes enfants, dont la poésie, permet d'accéder à une première culture littéraire.

La bibliothèque est aussi un lieu-ressource pour la découverte des langues vivantes et le développement d'une culture humaniste :

- découvrir quelques éléments culturels d'un autre pays ;
- distinguer certaines grandes catégories de la création artistique (musique, danse, théâtre, cinéma, dessin, peinture, sculpture) ;
- reconnaître des œuvres visuelles ou musicales préalablement étudiées ;
- fournir une définition très simple de différents métiers artistiques (compositeur, réalisateur, comédien, musicien, danseur).

CYCLE 3

Donner à chaque élève un répertoire de références appropriées à son âge, puisées dans le patrimoine et dans la littérature de jeunesse d'hier et d'aujourd'hui ; il participe ainsi à la constitution d'une culture littéraire commune. Développer chez l'élève le plaisir de lire.

Les élèves rendent compte de leur lecture, expriment leurs réactions ou leurs points de vue et échangent entre eux sur ces sujets.

CULTURE HUMANISTE

La culture humaniste ouvre l'esprit des élèves à la diversité et à l'évolution des civilisations, des sociétés, des territoires, des faits religieux et des arts.

Avec la fréquentation des œuvres littéraires, elle contribue donc à la formation de la personne et du citoyen.

Histoire

Les Temps modernes

Le temps des Découvertes ; *Gutenberg* ; *François Ier*

La Révolution française et le XIXème siècle

La France dans une Europe en expansion industrielle et urbaine : le temps du travail en usine, des progrès techniques,

PRATIQUES ARTISTIQUES ET HISTOIRE DES ARTS

La sensibilité artistique et les capacités d'expression des élèves sont développées par les pratiques artistiques, mais également par la rencontre et l'étude d'œuvres diversifiées relevant des différentes composantes esthétiques, temporelles et géographiques de l'histoire des arts.

L'histoire des arts porte à la connaissance des élèves des œuvres de référence qui appartiennent au patrimoine ou à l'art contemporain ;

- les arts du langage : littérature, poésie ;
- les arts du son : musique, chanson ;
- les arts du spectacle vivant : théâtre, chorégraphie, cirque ;
- les arts visuels : arts plastiques, cinéma, photographie, design, arts numériques.

TECHNIQUES USUELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

La culture numérique impose l'usage raisonné de l'informatique, du multimédia et de l'internet.

- s'informer, se documenter ;
- communiquer, échanger.

Durée, modalités d'organisation

1/ Pour les actions de type 1 : accueil des classes
Inscription auprès des bibliothèques candidature via Coemedia.

2/ Pour les actions de type 2 : comité de lecture, rencontres d'auteurs ou d'illustrateurs, actions spécifiques :
a/ prise de contact et inscription auprès des bibliothèques en réponse à l'offre proposée,
b/ candidature obligatoire via Coemedia : fiche pédagogique à compléter selon le type d'activité,
c/ validation par le référent DSDEN,
d/ mise en œuvre après validation de la candidature via Coemedia et selon les disponibilités de la structure d'accueil.

2/ Pour le parcours Histoire du livre : inscription directement auprès du service Actions éducatives (Pauline Mingaud), 3 classes maximum par an.

Lieux :

- Bibliothèque Mériadeck.
- Secteur nord : Grand Parc, Bacalan, Bordeaux Lac et Jardin Public.
- Secteur sud : La Bastide, Capucins/Saint-Michel et Flora Tristan.
- Secteur ouest : Jean de la Ville de Mirmont, Tauzin et Bibliothèque mobile.

Descriptif de l'action, perspectives, finalités

La Bibliothèque est chargée de favoriser l'accès du public le plus large à l'écrit, à l'image, au son et à la documentation numérique. Elle participe ainsi au loisir, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation et à la culture de tous, en respectant la diversité des goûts et des choix.

- Trois objectifs :
 - o Se construire une culture littéraire.
 - o Donner le goût de lire.
 - o Eveiller et élargir la curiosité intellectuelle des enfants aux domaines culturels les plus variés.

- **Toutes les activités menées en partenariat avec les bibliothèques de la Mairie de Bordeaux sont gratuites.**

Elles restent sous la responsabilité pédagogique des enseignants, dans le cadre d'un projet de classe ou d'école, en conformité avec les programmes de l'école primaire.

- Différentes offres possibles selon les bibliothèques :

→ **Actions de type 1**

- o Accueil de classes pour des visites ponctuelles et/ou régulières dans le cadre d'un projet de classe ou d'école :
 - Visite découverte de la structure,
 - Visite orientée autour d'un projet,
 - Lectures, heure du conte, présentations de livres, projections de films ...
 - Prêts de documents.

→ **Actions de type 2**

- o Comités de lecture.
- o Rencontres avec des auteurs ou des illustrateurs (sous condition de préparation des élèves à la rencontre et de présence de fiche pédagogique).
- o Actions spécifiques proposées dans le cadre d'évènements régionaux, départementaux ou nationaux (Printemps des poètes, Salon du livre...) ou de projets RRS ou RAR.

Action de type 3 : Parcours Histoire du livre (cycle 3)

Sensibilisation au patrimoine écrit pour des classes de CM1 et CM2, en rapport avec l'enseignement d'histoire (CM1 : l'invention de Gutenberg, les temps modernes / CM2 : XIXème siècle, progrès scientifiques et techniques), en partenariat avec le Musée de l'Imprimerie.

Deux séances :

- 1h au musée de l'imprimerie (découverte des techniques d'impression et de leur évolution ; impression d'un texte)
- 1h en bibliothèque : Patrimoine d'hier (Evolution des techniques du livre, histoire du dépôt légal, présentation d'un corpus de documents anciens) et Patrimoine de demain (Problématiques de conservation : pourquoi et comment conserver des documents pour le futur)

- Des prêts de livres, de séries et de mallettes thématiques sont proposés aux enseignants.
- La fréquentation des bibliothèques, les prêts impliquent le respect du règlement intérieur de la bibliothèque, notamment en cas de remplacement d'ouvrages égarés ou détériorés.

Référents de l'action Mairie de Bordeaux

- Bibliothèque municipale : Christiane Dupont 05 56 10 30 32 et Pauline Mingaud 05 56 10 29 63
- Mériadeck : Noëlle Biancolin 05 56 10 30 34
- Secteur nord : Nathalie Landrit 05 56 50 97 95
- Secteur ouest : Albane Léonard 05 56 96 78 91
- Secteur sud : Isabelle Juin : 05 56 86 15 28

Référents pédagogiques Education Nationale

- IEN de Bordeaux
- Conseillers Pédagogiques de Circonscription :

« Bordeaux, tout un monde ! » Du patrimoine bordelais au patrimoine mondial

Références au Socle commun et aux programmes de l'école élémentaire

Culture humaniste (Pilier 5)

La culture humaniste permet d'enrichir la perception du réel, d'avoir des repères historiques, de partager une culture européenne et mondiale. Elle a pour but de cultiver une attitude de curiosité pour les productions patrimoniales françaises et étrangères.

Compétences attendues en fin de CM2

- Identifier les principales périodes de l'histoire étudiée, mémoriser quelques repères chronologiques pour les situer les uns par rapport aux autres en connaissant une ou deux de leurs caractéristiques majeures ;
- Connaître quelques éléments culturels d'un autre pays ;
- Lire et utiliser différents langages : cartes, croquis, graphiques, chronologie, iconographie.

Dominantes artistiques ou culturelles :

Arts de l'espace, arts du visuel, arts du son, arts du quotidien, arts du spectacle vivant

Objectifs principaux de l'action :

- S'engager dans un parcours culturel à partir du patrimoine architectural de Bordeaux.
- Eveiller la curiosité des élèves à la découverte des lieux culturels de leur Ville.
- Sensibiliser à la conservation du patrimoine architectural local.
- Eduquer au regard : Découvrir l'architecture en apprenant à observer un bâtiment dans son contexte, en lisant des images, en dessinant, en photographiant, en s'appropriant les notions de fonctions, d'inscription dans l'environnement et dans une époque...
- Comprendre des premières notions d'urbanisme en se déplaçant dans la Ville, en découvrant l'évolution de Bordeaux et de son agglomération depuis le XVIII^e siècle.
- Utiliser des outils numériques pour s'informer, se documenter, créer (pratique artistique en arts visuels), produire, présenter un travail et communiquer
- S'exprimer à l'oral comme à l'écrit dans un vocabulaire approprié et précis

Objectifs spécifiques en fonction des parcours :

- Reconnaître et décrire des œuvres visuelles ou musicales
- Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles et plastiques
- Repérer des éléments musicaux caractéristiques simples et les réinvestir dans des activités de pratique musicale (jeux vocaux, chant, jeux instrumentaux...)

Public concerné

Classes de Cycle 3 des écoles de Bordeaux - 6 classes maximum.
Priorité aux classes en RRS et aux classes non inscrites sur un autre projet.

Descriptif de l'action - Modalités d'organisation

Cette action a pour vocation de permettre aux classes engagées de construire un parcours culturel autour du patrimoine de Bordeaux avec une ouverture sur le patrimoine mondial.

Chaque classe engagera un travail sur 1 parcours choisi.

Chaque parcours met en lien : - un site bordelais

- une structure culturelle de la ville
- la découverte virtuelle d'un lieu international notoire
- le cas échéant, d'autres pistes d'ouverture culturelle (rencontre avec un artiste ou un

artisan, lien avec des œuvres d'art...)

Formation et accompagnement : une réunion d'information et un accompagnement personnalisé seront

assurés par les CPD Arts Visuels et Education Musicale.

La formation s'inscrit dans le plan d'animations pédagogiques des enseignants dont la candidature a été retenue après décision de la commission mixte (3h décomptées).

Cette action implique de travailler avec la classe sur plusieurs mois au cours de l'année scolaire. L'enseignant s'engage à participer au projet s'il est retenu par la commission mixte.

Dans la mesure du possible :

- Le Centre des Classes Citadines (CCC) assurera l'accompagnement des classes au côté des enseignants, lors de visites dans la Ville.
- Du matériel audio et/ou vidéo (caméscope, appareil photo...) sera mis à disposition des enseignants par la Mairie et/ou les équipes de circonscription.
- La Ville de Bordeaux favorisera la rencontre des classes avec des intervenants spécialisés, personnels municipaux ou autres (sous réserve de disponibilité), et pourra apporter une aide logistique.

Valorisation :

Temps de rencontre entre classes participantes valorisant leurs travaux respectifs (diaporama, affichages...)

Exemples de parcours

Site	Quais de Bordeaux (du pont Chaban-Delmas au Pont de Pierre, en tramway)
Structure culturelle	Entrepôt Lainé (ancien entrepôt des denrées coloniales)- CAPC
Lieu international	(à titre d'exemple) Quais de la Tamise à Londres...
Autres pistes (à titre indicatif)	
Mise en réseau avec des œuvres ("Vue des quais de Bordeaux", tableau de Pierre Lacour au Musée des Bx-arts...); Rencontre avec un fontainier ou un urbaniste	

Site	Jardin botanique (rive droite) + jardin public
Structure culturelle	Salles d'exposition du Caillou du Jardin botanique
Lieu international	(à titre d'exemple) Jardins de l'Alhambra de Grenade...
Autres pistes (à titre indicatif)	
Rencontre avec un jardinier de la ville; Mise en réseau avec les jardins mythiques (Jardins suspendus de Babylone, jardin des Hespérides, jardin d'Eden...); Visites annexes (jardin médiéval de Sallebruneau (33), mur végétal du square Vinet à Bordeaux...)	

Autres sites qui peuvent faire l'objet d'un parcours (à titre indicatif)

Place de la Bourse / Musée des douanes, Place Sainte Croix / Conservatoire J.Thibault ou TNBA, Place Pey-Berland / Musée d'Aquitaine, Base Sous-marine / FRAC, Palais Gallien / Musée d'Aquitaine.

Référent à la Mairie de Bordeaux

Virginie Bache-Gabrielsen, Chargée de missions actions éducatives et vie étudiante :
v.bache-gabrielsen@mairie-bordeaux.fr ☎ 05 56 10 27 03

Référent pédagogique Education nationale et Coordinateur de la proposition

M. Ortali Richard, Inspecteur de l'Education Nationale de la Gironde ce.0332863H@ac-bordeaux.fr

➤ EDUCATION AU NUMERIQUE

Le travail de la Ville de Bordeaux et de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Gironde s'inscrit dans le cadre de la politique globale « Bordeaux cité digitale ». Le plan « e-Education » et le schéma directeur des équipements informatiques dotent les écoles d'un ensemble cohérent d'outils numériques. Ces outils permettent un enseignement concourant à la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, tout en se mettant au service des apprentissages des élèves.

La complémentarité entre les équipements financés par la Mairie et le dispositif de formation et d'accompagnement de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale offre aux enseignants et aux élèves la garantie de pouvoir enseigner et apprendre. Ces actions participent aussi à l'éducation citoyenne des élèves, dans un usage raisonné des nouvelles technologies.

Référent pédagogique à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale : M. Segouin Inspecteur de l'Education Nationale.

➤ ANNEXES

**DOCUMENT-CADRE
POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA
NATATION
A L'ECOLE PRIMAIRE**

SOMMAIRE

Objet du document-cadre	83
Objectifs et programmes de l'école.....	83
Objectifs de l'activité	83
Programmes de l'école	83
Conditions générales d'organisation des enseignements.....	84
Encadrement pédagogique	84
Professionnels qualifiés et agréés	84
Intervenants bénévoles agréés et non qualifiés.....	84
Accompagnateurs non agréés (ne comptent pas dans le taux d'encadrement)	85
Normes d'encadrement à respecter.....	85
Surveillance des bassins	85
Conditions matérielles d'accueil	85
Rôles respectifs des enseignants et des intervenants extérieurs.....	86
Conditions de concertation entre les différents partenaires.....	86
Annexes.....	87
Conditions de mise en œuvre spécifiques aux piscines de Bordeaux.....	88
Descriptif des structures	88
Classes concernées	89
Apprentissages.....	89
Organisation des espaces	89
Matériel éducatif mis à disposition	90
Conditions effectives d'encadrement.....	90
Rôle des AVS	90
Dispositifs prévus pour les élèves « dispensés »	90
Informations et concertations	91
Conditions d'accueil des formations des enseignants	91
Modalité de passage du test « activités nautiques ».....	91
Conditions d'accueil de stagiaires BE, BP, DE,	91
Textes officiels de référence pour ce document-cadre.....	92
ANNEXE 4	93
Demande d'agrément d'un intervenant qualifié pour la natation	93
Demande d'autorisation pour l'accueil d'un stagiaire en formation BEESAN, BPJEPS.....	95

Il est convenu ce qui suit :

OBJET DU DOCUMENT-CADRE

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition des piscines de la ville de Bordeaux pour l'accueil des écoles primaires.

OBJECTIFS ET PROGRAMMES DE L'ECOLE

Objectifs de l'activité circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011

"Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.

Cet apprentissage commence à l'école primaire et, lorsque c'est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Il doit répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs."

Connaissances et capacités à évaluer en fin de cycle 2
Se déplacer sur une quinzaine de mètres.
S'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter.

Programmes de l'école

B.O.E.N. n°3 HS du 19 Juin 2008

Programme de l'école maternelle (petite section, moyenne section, grande section)

L'enfant découvre les possibilités de son corps...en toute sécurité tout en acceptant de prendre des risques mesurés, ...

... les enfants développent leurs capacités motrices dans des déplacements (... nager), des équilibres, ..."

Programme du CP, du CE1

« Réaliser une performance »

- Natation : se déplacer sur une quinzaine de mètres.

« Adapter ses déplacements à différents types d'environnement »

- Activités aquatiques et nautiques : s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter."

Programme du CE2, du CM1 et du CM2

« Réaliser une performance mesurée (en distance, en temps) »

- Natation : se déplacer sur une trentaine de mètres.

« Adapter ses déplacements à différents types d'environnement »

- Activités aquatiques et nautiques : plonger, s'immerger, se déplacer."

circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011

“ À l'école primaire, le moment privilégié de cet apprentissage est le cycle 2, prioritairement le CP et le CE1.

*Pour permettre aux élèves d'atteindre les niveaux de réalisation attendus au terme des programmes, il y a lieu de **prévoir une trentaine de séances**, réparties en deux ou trois cycles d'activités, auxquelles peut s'ajouter **un cycle supplémentaire d'une dizaine de séances au cycle 3**, pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège. Une évaluation organisée avant la fin du cycle permet d'organiser pour les élèves qui en ont besoin les compléments de formation nécessaires.*

*La fréquence, la durée des séances et le temps d'activité dans l'eau sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Dans le cadre d'un cycle d'apprentissage, **une séance hebdomadaire** est un seuil au-dessous duquel on ne peut descendre. Des programmations plus resserrées (2 à 4 séances par semaine) peuvent répondre efficacement à des contraintes particulières, notamment pour les actions de soutien et de mise à niveau. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de **30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau.** ”*

Encadrement pédagogique

L'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ou, à défaut, d'un autre enseignant dans le cadre de l'organisation du service de l'école. Celui-ci conduit la leçon dans le cadre d'un projet pédagogique établi avec l'appui des équipes de circonscription.

L'encadrement pédagogique est également assuré par des :

Professionnels qualifiés et agréés

“ assistent l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies par le projet pédagogique. »

Au début de chaque année scolaire, une demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément de tous les personnels intervenants, professionnels titulaires des qualifications requises ou éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, est transmise par le représentant de la collectivité territoriale à l'inspection académique.

REMARQUE : l'agrément doit être sollicité préalablement à tout début d'activité (au moins 1 mois avant) et n'est valable que pour une année scolaire et sur une même structure ; la demande d'agrément est donc à renouveler annuellement.

Intervenants bénévoles agréés et non qualifiés

Lorsqu'ils participent aux activités physiques et sportives en prenant en charge un groupe d'élèves, ils peuvent selon le cas :

- *assister de façon complémentaire l'enseignant ou l'intervenant qualifié dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;*
- *prendre en charge le groupe d'élèves que l'enseignant leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités de découverte du milieu aquatique.*

Ils « [...] sont également soumis à un agrément préalable, délivré par l'inspecteur d'académie- directeur des services départementaux de l'éducation nationale »

Accompagnateurs non agréés (ne comptent pas dans le taux d'encadrement)

Ils peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation (transport, vestiaire, toilettes et douche).

Ils n'accompagnent pas les élèves dans l'eau.

Les auxiliaires de vie scolaire (AVS) accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, [...] Ils ne sont pas [...] soumis à agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés.

Normes d'encadrement à respecter

L'encadrement des élèves est défini par classe sur la base suivante :

*- **à l'école élémentaire** : l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole ;*

*- **à l'école maternelle** : l'enseignant et deux adultes agréés, professionnels qualifiés ou intervenants bénévoles.*

*Un encadrant supplémentaire est requis quand le groupe-classe comporte des **élèves issus de plusieurs classes et qu'il a un effectif supérieur à 30 élèves.***

*Dans le cas d'une classe comprenant **des élèves de maternelle et d'élémentaire**, les normes d'encadrement de la maternelle s'appliquent. Néanmoins, quand la classe comporte moins de 20 élèves, l'encadrement peut être assuré par l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole.*

*Pour **les classes à faibles effectifs**, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe pouvant être pris en charge par les enseignants. Lorsque cette organisation ne peut être mise en place, le taux d'encadrement pourra être fixé localement par l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.*

Surveillance des bassins

La surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin et sur les plages, telle que définie par le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) prévu par l'article D. 322-16 du code du Sport. Elle est assurée par un personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître nageur sauveteur conformément à l'article D. 322-13 du code du Sport Ces dispositions sont applicables à toute activité de natation impliquant des élèves (enseignement obligatoire, dispositifs spécifiques d'aide ou de soutien, accompagnement éducatif).

Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement.

*Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. **Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.***

CONDITIONS MATERIELLES D'ACCUEIL

“ Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4 m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau. Il est important d'assurer aux élèves la sensation de confort thermique utile au bon déroulement des activités d'enseignement.

Qu'il y ait ou non ouverture concomitante du bassin à différents publics scolaires ou non scolaires, les espaces réservés aux élèves doivent être clairement délimités, compte tenu des exigences de sécurité des élèves et des impératifs d'enseignement. Les espaces de travail doivent être organisés sur les parties latérales des bassins et ne peuvent être réduits aux couloirs centraux. “

ROLES RESPECTIFS DES ENSEIGNANTS ET DES INTERVENANTS EXTERIEURS

Les rôles respectifs des enseignants et des intervenants sont rappelés par la circulaire : ...

Le maître assure de façon permanente, par sa présence et son action sur le bord du bassin, la responsabilité pédagogique de l'organisation et la mise en œuvre de l'activité. Il participe effectivement à l'encadrement et à l'enseignement de la natation suivant les conditions précisées par le projet pédagogique.

La répartition des tâches et des responsabilités se fait selon le principe suivant :

Les enseignants doivent :

- s'assurer de l'effectif de la classe, de la présence des intervenants, de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet ; connaître le rôle de chacun ainsi que les contenus d'enseignement de la séance ; ajourner la séance en cas de manquement aux conditions de sécurité ou d'hygiène ;
- participer à la mise en place des activités, au déroulement de la séance, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves ;
- participer à la régulation avec les intervenants impliqués dans le projet ;
- signaler au personnel de surveillance le départ de tous les élèves pour le vestiaire.

Les professionnels qualifiés et agréés chargés d'enseignement doivent :

- participer à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation ;
- assurer le déroulement de la séance suivant l'organisation définie en concertation et mentionnée dans le projet ;
- procéder à la régulation, en fin de séance, en fin de module d'apprentissage.

Les personnels chargés de la surveillance doivent :

- assurer exclusivement cette tâche, intervenir en cas de besoin ;
- ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions de sécurité et/ou d'hygiène ;
- vérifier les entrées et sorties de l'eau, interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation.

Les intervenants bénévoles (le cas échéant), lorsqu'ils prennent en charge un groupe, doivent :

- assurer la surveillance des élèves du groupe qui leur est confié ;
- animer les activités prévues selon les modalités fixées par l'enseignant ;
- alerter l'enseignant ou le personnel qualifié en cas de difficulté.

CONDITIONS DE CONCERTATION ENTRE LES DIFFERENTS PARTENAIRES

" ... L'enseignement de la natation scolaire est organisé suivant des modalités conformes à la présente convention, à l'agrément des intervenants ...

Chaque année, une réunion de concertation rassemble les représentants de l'établissement de bains et ceux de l'Éducation nationale pour définir les modalités d'accueil des classes concernées pour l'année à venir.

ANNEXES

ANNEXE 1

Projet pour la structure

ANNEXE 2

Textes officiels se rapportant à ce document-cadre

ANNEXE 3

Intervenants extérieurs bénévoles : texte règlementaire et formulaire

ANNEXE 4

Demande d'agrément pour la Natation à l'école élémentaire et maternelle.

ANNEXE 5

Formulaire d'autorisation pour un stagiaire BEESAN, BPJEPS

Conditions de mise en œuvre spécifiques aux piscines de Bordeaux

Descriptif des structures

Piscine Judaique Jean Boiteux

Bassin de 50m

50mx21m

Bassin de 25m

25m X 15 m

profondeur entre 2m et 5 m

superficie 375 m²

Bassin ludique

12,5 m x 12,5 m

profondeur 0,80m à 1,20m

superficie 156,25

Pataugeoire

Toboggan

Piscine Grand-Parc

Grand bassin

25m x 21m

profondeur entre 2m et 2,60 m

superficie 525 m²

Petit bassin, en particulier une zone de

3 couloirs soit 7,5m X 15m

profondeur 0,80m à 1,20m

superficie > 112,50 m²

Piscine Tissot

Bassin sportif

25m x 15m

Profondeur entre 2m

Superficie 375 m²

Bassin ludique

Profondeur 0,80m à 1,20m

Superficie 156 m²

Pataugeoire

Profondeur : 0,3 m

Superficie : 45 m²

Réception toboggan

Profondeur 1, 20 m

Superficie 24 m²

Spa

Profondeur : 0, 80m

Superficie : 12 m²

Les enseignants sont informés du POSS lors de la réunion de début d'année.

Classes concernées

Périodes de 7 à 9 semaines, les séances auront une durée effective de 45 minutes.

P1	CE1 et les CP/CE1 qui n'auraient pas suivi la 1° U.A., et dans la mesure du possible les CE1/CE2
P2	CE2 et les CE1/CE2 qui n'auraient pas suivi la 2° U.A., et dans la mesure du possible les CE2/CM1
P3	CE1 suite de P1
P4	CP et les classes de CP/CE1 dans la mesure du possible

Les CLIS seront également accueillies selon des modalités définies après concertation entre l'enseignant, le CPC/EPS et le Service des Sports Aquatiques et Nautiques (SSAN) de la Mairie de Bordeaux. Ils seront intégrés à un groupe classe ou bien pourront constituer un groupe spécifique.

Apprentissages

Les contenus d'enseignement sont conçus sous l'autorité des conseillers pédagogiques avec les enseignants, les responsables des piscines et leurs équipes.

Ils sont mis à disposition sur le site pédagogique de la DASEN DSDEN accessible seulement aux enseignants de Bordeaux et aux services de la mairie.

L'évaluation est commune aux enseignants et aux intervenants agréés. Elle est conduite par l'ensemble de ces intervenants.

Une évaluation initiale permettra de constituer des groupes de niveau.

L'évaluation continue permet de faire évoluer les groupes en fonction des compétences atteintes par les élèves.

Une évaluation sommative permet de mesurer les progrès réalisés.

Les chefs de bassin inscrivent ces résultats dans un tableau récapitulatif qui sera transmis aux circonscriptions Éducation Nationale pour diffusion aux enseignants.

Organisation des espaces

Le partage avec les classes du second degré est possible dans les conditions réglementaires.

La présence du public dans l'eau n'est pas autorisée pendant les séances scolaires.

Plan des espaces : (voir documents pédagogiques en ligne).

Rotations des groupes : ils se réalisent sous la responsabilité des enseignants et du chef de bassin responsable de l'organisation de la natation scolaire.

Vestiaires : on évitera la présence du public simultanément à celle des classes.

Matériel éducatif mis à disposition

Matériels et aménagements

Le matériel éducatif est mis à la disposition des classes.

Les bassins sont aménagés en fonction de l'organisation pédagogique définie en concertation, selon les besoins (voir documents pédagogiques en ligne).

Conditions effectives d'encadrement

En plus de l'enseignant de la classe, l'encadrement des élèves est assuré par des professionnels mis à disposition par la collectivité.

Ces intervenants solliciteront annuellement, avant le démarrage de l'activité, un agrément du DASEN-DSDEN de la Gironde leur permettant de participer à l'enseignement.

Les intervenants bénévoles ne sont pas autorisés.

La présence d'un parent par classe (ou d'un parent pour deux classes de la même école) est autorisée pour le bon déroulement de l'activité (accompagnement, vestiaires ...). Pour des raisons de sécurité, en fonction de la configuration des lieux et en concertation avec le ou les enseignant(s) concerné(s), un accompagnateur par école sera admis sur le bord du bassin pour des tâches d'aide à la vie collective (passage aux toilettes, par exemple). Il devra se tenir assis en retrait sur les bancs ou gradins à proximité et s'abstenir de toute intervention dans le dispositif d'enseignement.

Chaque classe est encadrée par l'enseignant et au moins un personnel agréé pour les tâches d'enseignement (1) mis à disposition par la Mairie de Bordeaux. Afin de permettre le suivi des apprentissages des élèves et de favoriser l'implication des enseignants on recherchera la stabilité de l'équipe d'encadrement.

Les élèves de chaque classe seront partagés en groupes (hétérogènes ou de niveau) et encadrés exclusivement par le maître de la classe (ou de l'école dans le cadre d'un échange de service) et le ou les intervenants agréés, pour la durée de l'Unité d'Apprentissage (hors problème d'absence ponctuelle). Chaque adulte référent dispose d'un document de suivi où figure la liste des élèves de son groupe. L'effectif des classes est annoncé en début de séance.

Dans le cadre du POSS, la surveillance des bassins est assurée par un personnel qualifié uniquement affecté à cette tâche. La surveillance des groupes peut être modifiée en fonction de l'organisation pédagogique.

Rôle des AVS

Les AVS (assistants de vie scolaire) accompagnent l'élève handicapé dont il est chargé ; il l'aide à réaliser les consignes du maître. L'AVS ne conduit pas de tâche d'enseignement. Il ne peut être comptabilisé dans le taux d'encadrement.

Dispositifs prévus pour les élèves « dispensés »

Sauf cas exceptionnel, la classe entière est concernée par l'activité.

Les parents d'un enfant dispensé doivent informer l'enseignant. Celui-ci informera le chef de bassin pour toute adaptation du dispositif.

Un élève dispensé, temporairement ou pour la durée de l'U.A. reste à l'école.

Informations et concertations

Le suivi de la mise en œuvre est permanent, il est assuré par une relation fonctionnelle entre le SSAN et les conseillers pédagogiques.

Une réunion annuelle DSDEN-SSAN permet de faire le bilan du fonctionnement de l'activité et des apprentissages des élèves aux trois niveaux (CP/CE1/CE2).

Dans la mesure du possible, une réunion de l'équipe pédagogique de la piscine avec les services de la DASEN-DSDEN permettra d'affiner l'ensemble du projet.

Chaque année le SSAN informe les écoles par courrier d'une réunion d'information sur les conditions du déroulement de l'activité ainsi que de l'attribution des créneaux.

Pour les CP, dans la mesure du possible, une visite des intervenants agréés dans les classes permettra de présenter la structure et les activités.

Conditions d'accueil des formations des enseignants

La ville de Bordeaux mettra à disposition les moyens nécessaires à la formation des enseignants.

Modalité de passage du test « activités nautiques »

Au cours du cycle, tous les élèves de CE2 passeront le test des activités nautiques.

Les élèves de CM1 ou CM2 qui bénéficieront de séances de voile, et qui n'ont pas validé le test des activités nautiques seront accueillis dans les créneaux définis par le SSAN.

Conditions d'accueil de stagiaires BE, BP, DE, ...

Dans le cadre de leur formation en centre, les stagiaires pourront intervenir, auprès des élèves des classes de l'enseignement public dans les conditions suivantes :

1. les stagiaires ne pourront être encadrés que par des formateurs tuteurs qualifiés et agréés ;
2. on acceptera l'accueil d'au maximum 2 stagiaires par tuteur, en sa présence effective et sur le même groupe que lui (pas de tuteur cadre C) ;
3. les stagiaires ne compteront pas dans le taux d'encadrement ;
4. l'intervention se réalisera dans le respect du projet pédagogique de la piscine précisé dans la convention et en collaboration avec le CPC.
5. l'intervention s'effectuera sur les mêmes classes en recherchant une continuité de présence sur la durée de leur stage.

ANNEXE 2

Textes officiels de référence pour ce document-cadre

1. *B.O. N°3 HS du 19 JUIN 2008*
“ Programmes d'enseignement de l'école primaire ”
2. Circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011
“Natation : Enseignement dans les premier et second degrés”
3. Décret n° 2003-484 du 6 juin 2003
fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
4. Loi n° 2003-400 du 30 avril 2003 relative aux assistants d'éducation
5. Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999
“Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ”
6. Arrêté du 16 juin 1998
relatif au plan d'organisation de la surveillance et des secours dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant.
7. Lettre ministérielle du 27 février 1998 ref DESCO/CM/YT/PG/98-007
Référentiel de compétences IEB
8. Note de service n° 94-116 du 9 mars 1994
“Sécurité des élèves - Pratique des activités physiques scolaires ”
9. Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992
“ Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires”
10. Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984
relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives



DSDEN 33 de la Gironde
DEAP-BAEP

Année scolaire
2014-2015

Demande d'agrément d'un intervenant qualifié pour la natation

A L'ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE
A renseigner par l'intervenant et son employeur

(Document à établir en 3 exemplaires et à transmettre à l'Inspecteur de d'Éducation Nationale concerné)

EMPLOYEUR :
PISCINE de :

*Toutes les rubriques
doivent être renseignées*

Conformément aux modalités des circulaires :

N° 87-124 du 27 Avril 1987 (BOEN n° 18 du 17 mai 1987)

N° 92-196 du 3 Juillet 1992 (BOEN n° 29 du 26 Juillet 1992)

Conformément aux dispositions de la convention passée entre l'employeur et l'autorité Académique, le responsable M..... sollicite l'agrément de Monsieur le DASEN, Directeur des Services Départementaux, pour les **M.N.S., BEESAN, BPJEPS**, participant à l'enseignement de la natation.

A, le

Signature de l'employeur
et cachet de l'organisme,

*** Joindre une photocopie de la carte professionnelle et du Certificat de Révision en cours de validité.**

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Date et signature

Transmettre à La DSDEN 33 DAEP-BAEP - 30, Cours de Luze - B.P. 919 - 33060 BORDEAUX CEDEX

DECISION DU DASEN

Date et signature

INTERVENANTS QUALIFIES

Renseigner les 3 cadres avec précision

CADRE 1 : ETAT-CIVIL	
NOM.....	Prénoms.....
Né(e) le.....	à.....

CADRE 2 : QUALIFICATIONS	
Titulaire d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur-sauveteur : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>(préciser ci-après et joindre les copies de diplômes)</i>	
<input type="checkbox"/> Diplôme d'état de MNS:	n°..... délivré le..... par.....
<input type="checkbox"/> Brevet d'état d'éducateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN)	n°..... délivré le..... par.....
<input type="checkbox"/> BPJEPS option natation	n°..... délivré le..... par.....
<input type="checkbox"/> Certificat de révision (le dernier en date)	délivré le..... par.....

CADRE 3 : STATUT	
Rémunéré par une collectivité territoriale : Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Date de titularisation :	
<input type="checkbox"/> Fonctionnaire territorial <u>titulaire filière sportive</u> cadre A ou B	
<input type="checkbox"/> Fonctionnaire territorial <u>titulaire filière sportive</u> cadre C	
<input type="checkbox"/> Autre intervenant rémunéré par une collectivité territoriale <i>(préciser et joindre le contrat de travail) :</i>	

En tant qu'intervenant extérieur, j'inscrirai mon action dans le cadre de la réglementation de l'Éducation Nationale : programmes officiels, textes définissant les conditions de participation d'intervenants extérieurs dans les activités d'enseignement (circulaires 92-196 du 3 juillet-1992 et 2011-090 du 7 juillet 2011), qui se décline dans la convention de la piscine dans laquelle j'interviens.

Signature de l'intervenant

ANNEXE 5
Demande d'autorisation pour l'accueil d'un
stagiaire en formation BEESAN, BPJEPS

A L'ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE
A renseigner par le responsable de formation
et les stagiaires



DSDEN 33 de la Gironde
DEAP-BAEP

Année scolaire
2014-2015

(Document à établir en 3 exemplaires et à transmettre à l'Inspecteur de d'Éducation Nationale concerné)

EMPLOYEUR :

PISCINE de :

*Toutes les rubriques
doivent être renseignées*

Conformément aux modalités des circulaires :

N° 87-124 du 27 Avril 1987 (BOEN n° 18 du 17 mai 1987)

N° 92-196 du 3 Juillet 1992 (BOEN n° 29 du 26 Juillet 1992)

Conformément aux dispositions de la convention passée entre l'employeur et l'autorité Académique, le responsable M..... sollicite l'agrément de Monsieur le DASEN, Directeur des Services Départementaux, pour les M.N.S. participant à l'enseignement de la natation.

A, le

Signature du responsable de formation
et cachet de l'organisme,

*** Joindre une photocopie de la carte professionnelle et du Certificat de Révision en cours de validité.**

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Date et signature

Transmettre à l'La DSDEN 33 DEPEC-BAEP (ex DIVE) - 30, Cours de Luze - B.P. 919 - 33060 BORDEAUX CEDEX

DECISION DU DASEN

Date et signature

BPJEPS (option) STAGIAIRES

NOM.....	Prénoms.....	
Né(e) le.....	à.....	
Attestation d'exigences minimales préalables à la mise en sécurité pédagogique (EMPMSP) validée par l'organisme de formation	OUI	NON
Dénomination de la structure de formation (Creps, CFA, ...)		

Stagiaire (option) en formation dans le temps scolaire
sous la responsabilité et en présence effective d'un tuteur agréé

Nom du / des tuteur/s :

Structure d'accueil :

En tant qu'intervenant extérieur, j'inscrirai mon action dans le cadre de la réglementation de l'Éducation Nationale : programmes officiels, textes définissant les conditions de participation d'intervenants extérieurs dans les activités d'enseignement (circulaires 92-196 du 03-07-1992 et circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011), qui se décline dans la convention de la structure dans laquelle j'interviens.

Signature du stagiaire

BPJEPS (option) STAGIAIRES

NOM.....	Prénoms.....	
Né(e) le.....	à.....	
Attestation d'exigences minimales préalables à la mise en sécurité pédagogique (EMPMSP) validée par l'organisme de formation	OUI	NON
Dénomination de la structure de formation (Creps, CFA, ...)		

Stagiaire (option) en formation dans le temps scolaire
sous la responsabilité et en présence effective d'un tuteur agréé

Nom du / des tuteur/s :

Structure d'accueil :

En tant qu'intervenant extérieur, j'inscrirai mon action dans le cadre de la réglementation de l'Éducation Nationale : programmes officiels, textes définissant les conditions de participation d'intervenants extérieurs dans les activités d'enseignement (circulaires 92-196 du 03-07-1992 et *circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011*), qui se décline dans la convention de la structure dans laquelle j'interviens.

Signature du stagiaire